

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



1585^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 10 octobre 1967,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Fakhreddine (Soudan)</i>	<i>1</i>
<i>Discours de M. Kyprianou (Chypre)</i>	<i>4</i>
<i>Discours de M. Amadou Thiam (Mali)</i>	<i>8</i>
<i>Discours de M. Bishti (Libye)</i>	<i>10</i>
<i>Discours de M. Laraki (Maroc)</i>	<i>14</i>
<i>Intervention du représentant du Pakistan . .</i>	<i>18</i>
<i>Intervention du représentant de l'Inde</i>	<i>19</i>
<i>Intervention du représentant de la Somalie .</i>	<i>19</i>

Président: M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. FAKHREDDINE (Soudan) [traduit de l'anglais]: J'ai eu l'occasion de vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, pour la vingt-deuxième session, lorsque j'ai pris la parole ici pour la première fois [1572^{ème} séance] pour exprimer la confiance de ma délégation en vos qualités personnelles d'homme d'Etat et en votre vaste expérience, gage du succès de nos délibérations au cours de la présente session.

2. Je voudrais maintenant rendre un hommage tout particulier à votre distingué prédécesseur, l'ambassadeur Pazhwak de l'Afghanistan, qui a eu l'honneur rare de présider trois sessions de l'Assemblée générale en une seule année. La manière exemplaire dont il a conduit les travaux de ces sessions, sa sagesse et son dévouement lui ont valu l'admiration de tous les membres de cette assemblée.

3. Dans les limites imposées ici à nos travaux, les Nations Unies se sont efforcées de rester fidèles aux valeurs et aux principes de la Charte et de soutenir la cause de la paix mondiale. Il est regrettable que ces efforts aient souvent échoué. La raison en est peut-être due, en partie, à la nature restreinte de l'action collective entreprise par une assemblée d'Etats souverains dont les intérêts nationaux sont parfois très disparates et en conflit. La disparité de ces intérêts et la nécessité d'arriver à un compromis et à un accommodement nous ont conduits à leur tour à accepter une érosion progressive des principes de la Charte pour des considérations d'opportunité. Nous en sommes également arrivés à permettre aux grandes puissances d'avoir la haute main non seulement sur les questions de guerre mais également sur presque toutes les grandes questions qui se sont posées devant les Nations Unies.

L'action de l'Organisation a, ainsi, continué à ne pas répondre aux aspirations de ceux qui voyaient s'incarner en elle la conscience collective de l'humanité. Les petits pays nouvellement indépendants, en particulier, ont été enclins à attendre des Nations Unies plus qu'elles n'ont pu faire.

4. Prenant la parole cette année à la cinquième session extraordinaire d'urgence, le Premier Ministre du Soudan a exprimé cette confiance qui renaît lorsqu'il a dit:

"Les Nations Unies devraient être une tribune où les plus petites nations devraient pouvoir parler franchement et exposer leurs positions sans crainte, une tribune où les idéaux les plus élevés soient proclamés et défendus. Nous savons que tel n'a pas toujours été le cas parce que bien souvent les réalités de la vie politique et des relations internationales ont imposé leur propre logique. Cependant, la situation présente [il faisait allusion à l'agression d'Israël] n'est pas de celles-là. Nous traitons ici des principes fondamentaux au sujet desquels ne devrait exister aucun compromis. Il s'agit ici d'un cas très net d'agression qu'il convient de condamner de la façon la plus claire, d'un cas d'usurpation auquel les Nations Unies doivent porter remède." [1530^{ème} séance, par. 98.]

5. L'Article premier, Chapitre I, de la Charte des Nations Unies demande aux membres de cette organisation de.

"Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression..."

6. Il s'agit là d'un engagement solennel qui nous lie tous dans une égale mesure. Nous sommes fermement convaincus que si les Nations Unies avaient agi conformément aux principes de la Charte, elles n'auraient pas manqué de condamner l'agression d'Israël et d'exiger le retrait sans condition des troupes d'occupation israéliennes. Le fait que les Nations Unies n'ont pas pris cette décision nous fournit un exemple des limites et de l'étroitesse du champ d'action que les Membres de cette organisation en sont venus à accepter. Il s'agissait d'une question sur laquelle les grandes puissances étaient divisées; et puisque les grandes puissances étaient divisées, le Conseil de sécurité n'a pu s'acquitter de sa responsabilité, qui était de déterminer qu'une agression avait été commise et de décider des mesures à prendre pour assurer le retrait des forces armées d'agression israéliennes et le retour à la paix. Tout ce que la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a réussi à faire a été d'in-

viter Israël à s'abstenir de changer le statut de Jérusalem et de chercher à donner satisfaction aux victimes de sa guerre d'agression. Les graves questions de l'agression et de l'occupation ont été évitées. Israël s'est mis à consolider sa conquête de Jérusalem et à faire obstacle par tous les moyens au retour des réfugiés.

7. En parlant une fois de plus devant les Nations Unies de la question de l'occupation par Israël de territoires arabes, nous faisons appel aux principes de justice et d'équité qui doivent être respectés par les Nations Unies. L'agression et l'occupation par Israël mettent à l'épreuve la volonté de l'ONU de réfuter la thèse selon laquelle elle serait incapable de restaurer le règne du droit. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, cependant, rejette ce rôle des Nations Unies. Prenant la parole devant cette assemblée, le 25 septembre dernier, il a dit:

"Le fait que les Nations Unies n'ont pas été en mesure d'empêcher la guerre a un rapport étroit avec la question de savoir quels sont leur capacité et leur titre à imposer la paix. Les intérêts des parties et de l'Organisation elle-même exigent que l'action des Nations Unies soit adaptée d'une manière réaliste aux capacités de l'Organisation" [1566ème séance, par. 146.]

8. Mais Israël, tout en déclarant qu'il manque de confiance en les Nations Unies, fonde par ailleurs en partie sa réfutation de l'accusation d'agression sur le fait que l'Organisation n'a pas condamné ses agissements en tant qu'agression.

9. Le fait que l'Assemblée n'a pas condamné Israël en tant qu'agresseur ne modifie en rien la situation. Toute l'histoire d'Israël vient confirmer cette accusation. Il faut rappeler aux porte-parole israéliens — qui nous ont déclaré d'un air narquois qu'Israël a été constitué à la suite d'une décision des Nations Unies — que la région saisie par Israël par la force des armes représentait même en 1948 plus d'un tiers de la zone assignée à "l'Etat juif" par les Nations Unies. Plus de la moitié des Palestiniens dépossédés venaient de ces régions. Les actes d'agression d'Israël, dont beaucoup ont été condamnés par les Nations Unies — y compris sa grande campagne de 1956 —, n'ont fait que consolider encore cette usurpation.

10. Le Gouvernement israélien déclare maintenant qu'Israël n'acceptera pas de revenir aux positions fixées par les conventions d'armistice général de 1949, ce qui, de l'avis d'Israël, représenterait un retour à une situation instable. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, au cours de son intervention devant l'Assemblée que j'ai déjà citée, soutient que la communauté internationale n'a pas d'autre possibilité valable que d'entériner la politique d'Israël consistant, pour employer ses propres termes, en une "transition entre le cessez-le-feu et une paix négociée" [1566ème séance, par. 128]. Cette façon de raisonner laisse dans l'ombre certains faits fondamentaux inhérents à la situation actuelle au Moyen-Orient, à savoir que les Arabes ne s'engageraient pas dans des négociations avec Israël sous la pression et sous la menace d'une continuation de l'occupation, pas plus qu'ils ne voudraient jamais reconnaître un

Etat d'Israël dans ses frontières élargies qui passent au cœur même de leur pays.

11. Cette question de la reconnaissance d'Israël par les Arabes, dont la propagande sioniste a tellement parlé pour prouver que les Arabes vivent dans une atmosphère dépourvue de réalisme, doit être placée dans sa vraie perspective. Ce n'est pas le fait de l'existence d'Israël en tant qu'Etat que les Arabes ne reconnaissent pas. Une affirmation de cette nature est si nettement absurde qu'on se demande comment elle est arrivée à faire partie de l'arsenal de la propagande sioniste. Israël existe et fait partie de notre monde, tout comme l'injustice existe et fait partie également de notre monde. Comment les Arabes peuvent-ils nier l'existence d'Israël alors que celui-ci a occupé leur sol et a chassé de leurs foyers des millions d'Arabes? Ce que les Arabes ne reconnaissent pas, c'est un Etat qui fonde ses prétentions à vivre et à jouir du statut de nation sur l'élimination d'une autre nation. Les Juifs vivent en Palestine depuis des siècles, les Arabes également. Mais lorsque les sionistes ont décidé de créer un Etat juif en Palestine, une partie de leur plan consistait à déplacer et dépouiller les Arabes. Car Israël n'est pas un pays, ou un Etat comme un autre; il a été conçu et créé en tant qu'Etat exclusivement juif, pour les Juifs. Les Arabes de Palestine n'ont pas de place dans les plans d'Israël. Ceux d'entre nous qui recherchent une solution juste et équitable devraient, en toute honnêteté, réfléchir au statut, à l'existence et au droit de vivre du peuple palestinien.

12. Presque tous les orateurs qui sont montés à cette tribune ont déclaré qu'ils n'accepteraient ni ne toléreraient qu'un droit de possession quelconque puisse découler d'une occupation militaire. Le corollaire inévitable de cette déclaration est que les troupes d'occupation doivent évacuer le territoire envahi sans conditions ni réserves. Dire que cette évacuation est conditionnée par une négociation sur les frontières et en dépend c'est affirmer que les armées israéliennes ont le droit de continuer à occuper les territoires arabes jusqu'à ce que ces conditions soient remplies. Mais si vraiment aucun droit ne peut être revendiqué du fait de l'occupation militaire, il s'ensuit, logiquement, que les troupes d'occupation doivent se retirer avant que l'on puisse demander des garanties ou des concessions. Les Arabes n'admettront certainement pas qu'Israël ait le droit d'étendre ses frontières jusqu'à ce qu'il soit assuré que sa sécurité n'est plus en danger. Donc si, en insistant sur des négociations directes avec les Arabes, Israël cherche à répudier la validité des conventions d'armistice et à ajuster ses frontières afin d'absorber une plus grande partie de territoires arabes et de consacrer par un accord ce qu'il a obtenu par la force, disons que ses espoirs d'une négociation seront déçus et que son rêve d'arriver à une stabilité n'a guère de chance de se réaliser. La continuation de l'occupation par Israël de territoires arabes crée les conditions mêmes qu'il cherche à éviter, c'est-à-dire que la résistance des Arabes à l'usurpation israélienne ne fera probablement que s'intensifier au lieu de diminuer. La menace à la paix sera toujours présente. Il faut donc mettre Israël en garde contre la façon cavalière dont il nie l'autorité des Nations Unies et prétend que ces der-

nières sont incapables d'instaurer des conditions grâce auxquelles la paix puisse prévaloir en assurant le retrait des troupes israéliennes.

13. Peut-être le choc causé à l'opinion mondiale par le défi d'Israël et son attitude de plus en plus rigide en ce qui concerne la question du retrait et le statut de Jérusalem conduira-t-il certains des Membres de cette organisation à reconsidérer leur acceptation de la thèse facile selon laquelle si Israël s'est engagé dans une guerre contre les Arabes c'était pour défendre son existence. Il n'est pas besoin d'autre preuve de sa politique expansionniste que ses décisions récentes relatives à Jérusalem et à l'établissement de colonies juives dans les territoires occupés. Les Nations Unies ne peuvent feindre d'ignorer le défi implicite de ces actes, et il n'est pas trop tard pour que justice soit faite.

14. Comme nous le savons, les Nations Unies doivent relever d'autres défis dans d'autres régions, notamment en Afrique méridionale. Le Gouvernement d'Afrique du Sud refuse de reconnaître aux Nations Unies le droit de faire respecter la volonté de la majorité de la population d'être libre, et il a même accusé cette assemblée de commettre un acte illégal en décidant [résolution 2145 (XXI)] de mettre fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain.

15. Le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, dans la lettre qu'il a adressée le 26 septembre 1967 au Secrétaire général [A/6822], déclare que l'Afrique du Sud n'a aucunement l'intention de remettre aux Nations Unies l'administration du territoire. D'après le Ministre des affaires étrangères sud-africain, la population du Sud-Ouest africain a fait des progrès dans toutes les sphères de la vie et vit maintenant dans un paradis de paix et de tranquillité au milieu de l'agitation du continent africain. Cependant, les faits, comme nous le savons tous, sont tout différents.

16. Le peuple du Sud-Ouest africain, comme ceux du Mozambique, de l'Angola et de l'Afrique du Sud elle-même, n'ont jamais représenté autre chose qu'un réservoir de main-d'œuvre à bon marché pour les avocats de la suprématie blanche. Simplement pour pouvoir travailler pour vivre, ces peuples ont dû endurer pendant très longtemps l'aviilissement de leur condition humaine dans le cadre d'un système qui les considère comme moins qu'humains. Tout cela est bien connu, et pourtant l'Afrique du Sud prétend avec cynisme qu'elle conduit ces peuples vers un épanouissement. Cette prétention est contredite par les faits, et la cruelle politique d'apartheid continue d'être appliquée au mépris des Nations Unies et de leur Charte. Dans tout cela, l'Afrique du Sud est soutenue par ses alliés et ses partenaires commerciaux. Il est temps d'avertir ces alliés et ces partenaires que, à longue échéance, leur intérêt le meilleur est de se ranger du côté de la juste cause de la liberté africaine dans le Sud-Ouest africain ainsi que dans les territoires sous administration portugaise.

17. L'échec des mesures pacifiques prises contre les intérêts solidement enracinés des partisans de la suprématie blanche en Afrique méridionale n'a jamais été plus clairement démontré que par l'échec des sanctions économiques contre le régime rebelle

de Smith en Rhodésie du Sud. Il est temps que notre organisation s'identifie plus étroitement à la cause des opprimés et leur apporte toute l'assistance dont ils ont besoin. Les Nations Unies doivent appuyer la lutte pour la libération par tous les moyens dont elles disposent.

18. La menace inhérente à la possibilité qu'une guerre locale, dans le contexte de l'antagonisme entre les grandes puissances, se transforme en guerre majeure, demeure un danger actuel et grave. Les grandes puissances, dont les arsenaux nucléaires contiennent déjà des armes capables de réduire le monde entier en ruine, ne limitent pas le développement et le perfectionnement de ces engins destructeurs; et la crainte que les petites nations puissent se mettre complètement à la merci des grandes puissances nucléaires n'est pas entièrement dissipée par le fait que ces puissances se sont mises d'accord pour créer pour elles-mêmes un monopole des moyens de destruction. Nous nous souvenons qu'il n'y a pas si longtemps, on croyait fermement que le simple fait de posséder des armes nucléaires était en soi un facteur de dissuasion pour toute agression, car une telle agression aurait appelé immédiatement des représailles et des destructions intolérables.

19. Apparemment, la situation a maintenant changé. Actuellement, on pense que la capacité de dissuasion des armes nucléaires doit être renforcée par des systèmes défensifs de fusées antifusées, développés dans le cadre de ce que le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. McNamara, a appelé "une sorte d'élan fou intrinsèque au développement de nouvelles armes nucléaires". Nous espérons que nous nous trompons en pensant que les superpuissances sont maintenant ou seront bientôt en proie à cette nouvelle folie. Si cela arrivait, nous aurions moins de raisons de nous réjouir de leur accord sur un traité de non-prolifération des armes nucléaires. Cet apport à la cause de la paix, dont nous nous sommes tous félicités, serait réduit à néant si une autre course aux armements était sur le point de commencer. La paix n'est possible que par le désarmement général et complet, et nos efforts pour y parvenir ne doivent jamais faiblir ni cesser.

20. Notre espoir de voir s'établir un monde pacifique n'est guère encouragé par le refus constant de notre organisation de permettre au Gouvernement de la République populaire de Chine d'exercer son droit légitime et de venir rejoindre cette organisation. La République populaire de Chine, membre fondateur des Nations Unies, est maintenant une grande puissance nucléaire. Non seulement on a tort de l'exclure des conseils mondiaux mais il est maintenant dangereux de continuer à le faire. Nous estimons qu'il faut remédier à cette situation si les Nations Unies veulent arriver à l'université véritable qui forme la base même de leur Charte. La communauté internationale ne peut pas non plus continuer à fermer les yeux sur les souffrances et les dévastations que le vaillant peuple du Viet-Nam endure depuis si longtemps. Le peuple du Viet-Nam, qui combat si héroïquement contre le colonialisme, est certainement capable de forger sa propre destinée. Il faut le lui laisser faire sans intervention étrangère. Nous avons tous le devoir de condamner cette guerre injuste et brutale

et de demander la cessation des bombardements sur le Viet-Nam du Nord en tant que première et nécessaire condition à la négociation d'un règlement pacifique.

21. Les pays en voie de développement ne peuvent prospérer que dans un contexte de paix. Leurs inquiétudes au sujet de la guerre et du gaspillage que représentent les dépenses d'armements sont donc réelles et compréhensibles. En outre, depuis quelques années, il s'est produit un renversement très net du courant des ressources entre pays développés et pays en voie de développement. Les termes des échanges ont continué à fonctionner en faveur des pays développés. La nécessité d'atteindre les buts de la Décennie des Nations Unies pour le développement est donc devenue plus pressante encore. Dans ce domaine, le travail du Comité de la planification du développement qui élabore un programme pour la Deuxième Décennie du développement est un pas dans la bonne direction. Il convient cependant d'insister sur deux facteurs fondamentaux.

22. En premier lieu, l'action internationale pour atteindre les objectifs définis dans la Charte doit être canalisée dans toute la mesure du possible par des institutions multilatérales; en second lieu, les besoins spéciaux des pays en voie de développement devraient constituer la base des objectifs d'une action internationale, une assistance continue étant l'élément central, suivi de près par le commerce, tandis que les mouvements commerciaux doivent être facilités par l'assouplissement des barrières douanières.

23. Pour la prochaine session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), qui doit se tenir à la Nouvelle-Delhi, les pays en voie de développement sont tombés d'accord pour faire porter essentiellement les activités de la Conférence sur certaines questions commerciales et financières que le Secrétaire général de la CNUCED juge maintenant mûres pour la négociation. Les pays en voie de développement comprennent, il y a lieu de l'espérer, qu'une politique de temporisation à propos de ces questions ne peut que porter préjudice à leurs propres intérêts.

24. La création du Fonds d'équipement des Nations Unies [résolution 2186 (XXI)] marquera un pas important dans l'histoire de la coopération économique multilatérale. Nous espérons que le Secrétaire général nommera sans tarder un directeur général et le fera à temps pour que l'Assemblée générale confirme cette désignation et élise le conseil d'administration. Les pays en voie de développement ont indiqué qu'ils soutiendraient énergiquement ce fonds parce qu'ils espèrent que, grâce à lui, le développement pourra échapper aux caprices des marchés de capitaux et aux vicissitudes de la balance des paiements dont ils sont les victimes depuis si longtemps.

25. Nous sommes heureux et satisfaits de voir que les Nations Unies cherchent véritablement à relever le défi que pose le développement économique et que leurs efforts en de nombreuses régions du monde ont été efficaces et prévoyants. Nous espérons sincèrement que l'Organisation saura également s'acquitter de sa tâche qui consiste à instaurer et à défendre la paix dans le monde. A cette fin, nous devons confir-

mer notre promesse et notre détermination de demeurer unis pour maintenir la paix; nous devons réaffirmer notre foi dans la liberté et la justice.

26. M. KYPRIANOU (Chypre) [traduit de l'anglais]: Bien que cette discussion générale puisse paraître de caractère quelque peu académique, en ce sens que ce que nous déclarons chaque année presque à l'unanimité nous le voyons bien rarement mis en application, je partage entièrement l'opinion déjà exprimée que cette constatation ne réduit en rien l'utilité de nos délibérations. Le fait qu'à bien des égards importants rien n'a été fait, ou bien peu de chose, ne signifie pas que nous ne devons une fois de plus exprimer nos opinions, manifester nos inquiétudes devant les dangers existants et réaffirmer nos convictions au sujet de la situation internationale et des divers problèmes, généraux ou particuliers, dont nous sommes saisis.

27. L'an dernier, chacun de nous à sa façon n'a pas dissimulé ses déceptions, voire son découragement, devant notre incapacité collective de progresser réellement vers la solution des nombreux et graves problèmes qui sapent et mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Nous avions tous l'espoir que quelques progrès importants seraient marqués dans notre effort commun pour éliminer ces sources de dangers, et ainsi faire avancer la cause de la paix. Mais cet espoir ne s'est pas réalisé. Certes, il y a eu dans divers domaines certains efforts féconds qui méritent nos louanges, en particulier dans le domaine du désarmement; mais quelle que soit la portée de ces réussites, elles passent au second plan devant l'aggravation considérable de la situation internationale dans son ensemble. C'est un fait évident que la déception et le découragement qui ont caractérisé nos débats de l'an dernier ont atteint cette année une intensité angoissante.

28. Cependant, nous ne devrions pas permettre que nos déceptions et nos frustrations annihilent les possibilités d'une poursuite nouvelle et plus vigoureuse de notre objectif, quelles que soient les difficultés et les insuffisances dues essentiellement à nos échecs collectifs du passé. Au contraire, notre découragement, notre frustration devraient nous faire comprendre enfin que le temps ne travaille pas pour nous. Nous devons essayer, chaque fois que nous ne l'avons pas fait suffisamment, ou que nous ne l'avons pas fait du tout, de nous acquitter de nos obligations collectives et individuelles. N'hésitons donc pas à exprimer le même espoir que nous exprimons chaque année, et puisse cette expression nouvelle d'espérance s'accompagner d'un effort déterminé pour surmonter l'obstacle d'une dangereuse stagnation. Nous devons en effet comprendre maintenant la nécessité impérieuse de résoudre les problèmes et non pas simplement de les laisser subsister. On a dit que le temps guérit tout, mais nous devons nous rendre compte que ce n'est pas toujours vrai.

29. C'est pourquoi j'exprime l'espoir, partagé de façon si évidente par chacun de nous au sein de cette assemblée, qu'il nous sera possible cette année d'aller de l'avant, de faire de vrais progrès. Votre expérience et votre savoir, Monsieur le Président, se révéleront, j'en suis certain, extrêmement utiles dans

la grande tâche qui nous attend. C'est dans cet esprit que je voudrais me joindre à tous mes collègues qui, avant moi, du haut de cette tribune, ont exprimé notre satisfaction de vous voir porté à la présidence de l'Assemblée générale. Que vous ayez assumé ces hautes fonctions en ce moment n'est peut-être pas tellement une coïncidence non seulement en raison de votre personnalité, mais en raison aussi de l'apport que votre pays est en mesure de faire dans nos efforts concertés. Avant d'aller plus loin, je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de l'Afghanistan, l'ambassadeur Pazhwak, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté d'une tâche bien lourde en des circonstances particulièrement difficiles et délicates.

30. La situation internationale actuelle a été fort bien et fort justement décrite par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel. Il dit tout au début:

"Pendant la période considérée, la situation politique internationale non seulement ne s'est pas améliorée, mais s'est en fait considérablement aggravée. Tout récemment encore, j'ai dit combien la guerre au Viet-Nam avait été progressivement intensifiée depuis deux ans et demi, à quel point s'étaient accrus les effectifs et la quantité de matériel de guerre affectés aux combats, avec quelle régularité la guerre n'avait cessé de gagner en férocité et quelles proportions effrayantes avaient atteintes les pertes subies par toutes les parties en cause. D'autre part, le conflit — soudain certes, mais nullement surprenant — qui a éclaté au Moyen-Orient au mois de juin dernier a encore aggravé le climat international. La guerre au Moyen-Orient a eu tendance à faire perdre de vue la situation à Chypre, qui n'a guère accusé d'amélioration au cours de l'année écoulée." [A/6701/Add.1, par. 1.]

31. L'an dernier, chacun de nous s'est surtout préoccupé de la situation au Viet-Nam. Bien que la guerre au Viet-Nam ne soit pas plus près de prendre fin, les événements nous conduisent cette année à concentrer notre attention également sur la situation au Moyen-Orient. La guerre récente au Moyen-Orient et la situation qui en a découlé devraient nous amener irrévocablement à conclure que nous ne devons pas nous contenter de laisser les problèmes exister. Dans la déclaration que j'ai faite l'an dernier devant cette assemblée [1435ème séance], je me suis permis de dire que ce serait nous leurrer nous-mêmes que de croire que les problèmes non résolus dans cette région ne présentent plus un danger pour la paix.

32. Nous connaissons tous l'histoire ancienne et récente de la crise au Moyen-Orient. Les faits pertinents sont particulièrement bien connus de cette assemblée. Cependant, nous devons reconnaître qu'en dépit des longs débats intervenus au cours des années, nous n'avons pas apporté une contribution efficace à la solution des problèmes fondamentaux. A cet égard, le Secrétaire général déclare:

"Il n'y a eu d'efforts soutenus et persévérants de la part d'aucun des organes des Nations Unies pour leur trouver une solution. A mon avis, le fait que, durant tout ce laps de temps les Nations Unies n'aient pas su affronter les problèmes profonds

de la région, qui allaient s'envenimant, doit être considéré comme l'une des principales causes de la guerre du mois de juin dernier..." [ibid., par. 45.]

33. Combien cela est vrai! Et combien se sont trompés ceux qui, s'il en est, croyaient que les problèmes du Moyen-Orient se résoudraient d'eux-mêmes avec le temps! Mais il ne suffit pas de prendre simplement connaissance des réalités d'une situation. Nous devons également déterminer ce qui peut et doit être fait. Ma délégation a eu l'occasion d'exposer entièrement son point de vue sur la situation au Moyen-Orient au cours de la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée. Je n'entends donc pas entrer de nouveau dans les détails, mais il est certains aspects fondamentaux dont je voudrais parler.

34. Le problème a-t-il été abordé comme il convient? Nos échecs passés nous ont-ils appris que les problèmes ne peuvent pas être résolus si nous ne leur appliquons pas les principes et les critères que nous avons nous-mêmes posés comme pierre angulaire des Nations Unies et des relations internationales et que nous défendons tous chaque année ardemment au cours de ce débat général? Je ne pense pas qu'il y ait quiconque dans cette salle qui ne souhaite sincèrement voir une paix véritable s'instaurer sur des bases durables dans cette partie éprouvée du monde. Je suis convaincu que nous pouvons demeurer fidèles à nos principes et, en même temps, nous montrer réalistes.

35. Existe-t-il un Etat qui serait disposé à envisager de normaliser ses relations avec un autre Etat, alors qu'une partie de son propre territoire a été occupée, à la suite d'une guerre, par cet autre Etat? Est-il un seul gouvernement, représenté ici, qui soit prêt à accepter, dans son propre cas, la thèse selon laquelle la communauté internationale pourrait tolérer et approuver, directement ou indirectement, la conservation par un Etat du territoire d'un autre Etat, même si c'est à titre temporaire et aux fins de marchandages? Car, si nous adoptons le principe qu'un retrait total des forces d'occupation aux positions qu'elles occupaient avant la guerre de juin dernier ne devrait pas nécessairement se produire avant qu'un règlement d'ensemble ne soit réalisé, cela signifiera certainement que nous ne sommes ni réalistes ni fidèles aux principes auxquels nous affirmons être attachés. Nous pouvons, dans cette assemblée, avoir des opinions diverses sur les positions adoptées par les parties au différend. Mais, quelles que soient nos opinions sur le fond du problème, nous n'avons pas le droit d'avoir des avis divergents sur la question du retrait sans condition.

36. Cela devrait être le point de départ d'un effort persistant, dont l'absence s'est tellement fait sentir dans le passé, pour arriver à un règlement satisfaisant des problèmes fondamentaux, au premier rang desquels figure le sort des réfugiés arabes de Palestine, encore aggravé à la suite des événements récents. Un tel effort doit être guidé par les principes de la Charte et tendre à assurer dans la région une paix durable. La leçon que nous devons tirer de la dernière guerre au Moyen-Orient devrait nous faire comprendre que nous ne pouvons plus nous permettre d'adopter l'attitude selon laquelle le temps devrait travailler pour nous. Les grandes puissances, en

particulier, devraient sérieusement tenir compte de cela, elles qui ont la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

37. Nous devrions avoir maintenant retiré le même enseignement de la situation toujours plus grave au Viet-Nam. Allons-nous continuer d'exprimer simplement nos condoléances pour les souffrances de ceux qui sont impliqués dans le conflit, que ce soient des Vietnamiens du Sud et du Nord ou des Américains? Est-il vraiment trop difficile de commencer à aborder ce problème en apparence insoluble? L'unanimité semble faite sur l'idée que la guerre doit cesser et qu'à cette fin il faut commencer à ralentir les opérations militaires; il semble qu'il y ait un accord total sur le fait que le champ de bataille doit faire place à la table de conférence. Un consensus général paraît se dégager tendant à ce que les Accords de Genève constituent la base sur laquelle édifier un avenir pacifique. Alors, pourquoi est-il difficile de commencer?

38. Les Etats-Unis, tout en réitérant leur réelle volonté de négocier, émettent l'opinion qu'avant la cessation des bombardements sur le Viet-Nam du Nord, il devrait y avoir quelque preuve concrète d'un écho positif. Un certain nombre d'autres Etats, amis et alliés des Etats-Unis, croient qu'il y a d'excellentes possibilités de voir s'ouvrir la voie des négociations si les bombardements cessent sur le Viet-Nam du Nord. Que la cessation du bombardement sur le Viet-Nam du Nord suffise ou non à préparer la voie qui mènera à la table de conférence, une telle mesure devrait, de toute évidence, constituer le premier pas dans le processus de ralentissement des opérations. Il faut que quelqu'un prenne une initiative vraiment positive, sans réserve ni condition qui en détruirait l'essence même. L'initiative, dans ces circonstances, doit venir de ceux qui sont le mieux placés pour la prendre. Le Secrétaire général, dans ses observations en matière de conclusions à l'introduction à son rapport annuel, déclare:

"Je continue d'estimer qu'il est dans les limites du possible, à condition que certaines premières mesures puissent être prises, de porter ce problème à la table de conférence." [A/6701/Add.1, par. 148.]

39. Nous sommes convaincus que les Etats-Unis ont très peu à perdre et beaucoup à gagner s'ils décident de prendre l'initiative, même si aucune réaction positive ne se manifestait rapidement de l'autre côté, après qu'une première mesure ait été prise sans condition. Cependant, beaucoup sont persuadés qu'une telle initiative serait suivie d'autres mesures positives. Nous devrions tenir compte de cette opinion.

40. Dans le passage de la déclaration du Secrétaire général que j'ai cité au début de mon discours, il y a une allusion à la question de Chypre; il y est dit qu'il n'y a pas eu grande amélioration au cours de l'année dernière. La situation dans l'île même a été, dans l'ensemble, je suis heureux de le dire, calme, sans incidents majeurs. Mais, nous non plus ne pouvons admettre que nous devrions apprendre à nous habituer indéfiniment à la situation.

41. Notre position à l'égard du problème de Chypre a été définie à maintes reprises dans cette assemblée; les procès-verbaux en font foi. Je n'entrerai donc

pas dans les détails. L'Assemblée générale a eu l'occasion de discuter et d'examiner tous les aspects de la question au cours de sa vingtième session et, à la suite de ses délibérations, elle s'est prononcée sur le fond du problème dans sa résolution 2077 (XX) du 18 décembre 1965.

42. Ainsi qu'il a été rapporté l'an dernier à l'Assemblée générale [1426ème séance, par. 40-43], les Gouvernements de Grèce et de Turquie ont entrepris un effort sur une base bilatérale pour améliorer les relations entre les deux pays et faciliter la recherche d'une solution au problème de Chypre. En dépit du fait que notre position a toujours été et continue d'être que le problème de Chypre n'est pas un différend entre la Grèce et la Turquie, nous n'avons soulevé aucune objection à ces entretiens bilatéraux; en fait, nous nous sommes efforcés de ne créer aucun obstacle, ni de saper ces entretiens de quelque manière que ce soit. Nous avons attendu patiemment le résultat de cet effort, et nous regrettons sincèrement qu'il n'ait pas été couronné de succès.

43. A la lumière des résultats obtenus lors de la récente rencontre entre les premiers ministres de Grèce et de Turquie, nous sommes en train de faire le point de la situation et d'étudier ce qui pourrait être fait maintenant pour aboutir à une solution pacifique. Comme je l'ai dit souvent en cette assemblée, nous sommes, dans la mesure où cela dépend de nous, engagés à appliquer une solution pacifique. Nous ne voulons pas la guerre; nous ne voulons pas d'effusion de sang. Ce qui ne signifie pas, bien sûr, que nous ne nous défendrons pas si la nécessité s'en présente.

44. Pour ce qui est du fond du problème, la position du Gouvernement de Chypre demeure inchangée, c'est que l'avenir de Chypre ne doit et ne peut être déterminé que conformément aux vœux de la population de Chypre, sans aucune intervention ou ingérence étrangère, et conformément aux principes démocratiques universellement acceptés et qui sont inscrits dans la Charte ainsi que dans la résolution 2077 (XX) du 18 décembre 1965 de l'Assemblée générale.

45. Au cours de la dernière année, comme elle l'a fait depuis mars 1964 lorsqu'elle a été établie [résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité], la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a joué un rôle utile dans l'exercice de ses fonctions telles qu'elles ont été définies dans les résolutions du Conseil de sécurité. A cet égard, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance aux pays qui ont permis le fonctionnement de cette force grâce à leurs contributions en hommes et en argent. Notre reconnaissance va également au représentant spécial à Chypre du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, et au commandant de la Force, le général Martola, ainsi qu'à ceux qui servent sous leurs ordres et aux fonctionnaires du Secrétariat qui s'occupent de l'opération du maintien de la paix à Chypre. Enfin, j'ai le devoir de rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts inlassables ainsi que pour le vif intérêt et la profonde compréhension qu'il a toujours montrés à l'égard de Chypre et de ses problèmes.

46. Etant donné la situation actuelle, il est évident que la présence, à Chypre, de la Force des Nations

Unies chargée du maintien de la paix reste nécessaire; mais je suis d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit "qu'une Force des Nations Unies ne devrait pas être appelée à maintenir indéfiniment un statu quo qui, manifestement, n'est pas satisfaisant". [A/6701/Add.1, par. 40.] Cette déclaration du Secrétaire général correspond, j'en suis sûr, au souhait de tous, en cette assemblée, que soit entrepris un nouvel effort résolu pour édifier la paix, parallèlement à celui pour maintenir la paix.

47. Aussi longtemps qu'il n'est pas possible d'édifier la paix, ou que l'on n'y parvient pas, que ce soit à Chypre, au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde, les Nations Unies doivent être à même de s'acquitter efficacement de leur mission de la maintenir et d'assumer leurs responsabilités à cet égard. Il faudra que les Nations Unies trouvent sans tarder un moyen de surmonter les difficultés financières et autres qui existent dans ce domaine. Il est décourageant de voir que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix n'a pu faire aboutir ses efforts pour trouver une solution aux problèmes liés au maintien de la paix. Cet échec est-il dû à l'existence de difficultés techniques ou représente-t-il un conflit politique? Dans le premier cas, il devrait être facile de surmonter les difficultés; dans le second, nous devons tous nous efforcer de résoudre le conflit. A ce sujet, je dois — sans sous-estimer en aucune manière les efforts précieux de beaucoup d'autres — louer l'admirable fermeté avec laquelle mon éminent ami, le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères d'Irlande, s'est efforcé consciencieusement de trouver une solution à cet important problème.

48. Ayant traité spécifiquement de la crise du Moyen-Orient, de la guerre du Viet-Nam et du problème de Chypre, je n'ai pas pour autant l'intention de minimiser l'importance d'autres problèmes qui continuent d'occuper des places importantes sur notre ordre du jour, ni de sous-estimer les dangers qu'ils présentent. Au contraire, il est essentiel que nous ne négligions pas l'existence de ces problèmes et que nous ne méconnaissions pas les dangers qu'ils comportent.

49. En Europe, il y a une détente. Mais cette réduction de la tension ne devrait pas nous faire oublier les réalités ni méconnaître les dangers qui existent encore. Pour ce qui est du problème de l'Allemagne, nous sommes d'accord avec le point de vue exprimé par le Ministre des affaires étrangères de la France [1571ème séance]. Il y a là un problème qui a présenté, à une certaine époque, un danger plus grand encore pour la paix et la sécurité internationales que n'en présentent aujourd'hui ceux du Viet-Nam et du Moyen-Orient. La possibilité qu'il resurgisse n'a pas encore été éliminée, et la détente ne devrait pas nous faire croire que la solution de ce problème peut être ajournée indéfiniment. En Asie, il existe d'autres questions que le Viet-Nam qui n'ont pas encore été résolues. Nous ne pouvons nous leurrer et croire que nous pouvons éternellement vivre avec ces problèmes, même si, pour le moment, ils ne semblent pas être la source d'un danger imminent.

50. En Afrique, également, il reste des problèmes non résolus qui constituent une menace permanente

à la paix et à la sécurité. C'est en Afrique que nous voyons clairement que le processus de décolonisation n'est pas encore parachevé et que, par conséquent, l'un de nos objectifs fondamentaux n'a pas été atteint. C'est essentiellement — bien que non exclusivement — en Afrique que la discrimination raciale continue de s'exercer et que les droits de l'homme ne sont pas encore à la base des relations humaines, malgré nos déclarations auxquelles nous avons récemment donné la forme concrète de pactes. En dépit des déclarations et des résolutions des Nations Unies, la situation en Afrique du Sud ne s'est pas encore modifiée. Il ne suffit pas d'exprimer notre sympathie aux victimes de la politique d'apartheid et de leur venir en aide. De même, nous ne pouvons oublier la question de la libération des territoires sous administration portugaise, car, tant que tous les territoires ne seront pas libres, les Nations Unies n'auront pas terminé leur tâche de décolonisation, et une source importante de danger subsistera dans le monde. Le problème de la Rhodésie du Sud, ne l'oublions pas, n'a pas non plus été résolu. Nous ne devrions pas, au fur et à mesure que le temps passe, tendre à minimiser dans notre esprit les dangers inhérents à cette situation. Ceux d'entre nous qui n'ont pas cru à l'efficacité des sanctions économiques avaient malheureusement raison.

51. Croyons-nous, sincèrement, que nous pouvons ou devons vivre indéfiniment avec ces problèmes? Pouvons-nous nous convaincre que ces problèmes, tôt ou tard, ne risquent pas de faire éruption et de détruire, dans une certaine mesure sinon complètement, ce à quoi nous avons travaillé et que nous avons espéré? Si nous voulons assurer les conditions préalables qui, nous le reconnaissons tous, sont indispensables pour atteindre notre objectif de paix durable, nous devons tous chercher résolument — car il n'y a pas d'alternative — à nous mettre d'accord sur des mesures pratiques pour appliquer nos principes dans la réalité.

52. Sur cette toile de fond sombre et décourageante, nous ne présenterions pas un tableau absolument correct de la situation si nous méconnaissions les progrès qui ont été réalisés dans certains domaines, notamment dans le domaine économique et dans celui du désarmement. Bien que nous ne soyons pas en mesure de nous féliciter de grands succès dans le domaine économique, en cette Décennie des Nations Unies pour le développement, nous devons pourtant être satisfaits qu'en dépit de la gravité de la situation politique, certains progrès aient été accomplis qui ne sont pas sans importance. Nous espérons tous que la deuxième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, qui se tiendra à la Nouvelle Delhi, aboutira et contribuera à de plus grands progrès dans ce domaine. En outre, nous ne devons pas sous-estimer l'importance du succès des négociations dites "Kennedy Round", bien que nous devions reconnaître qu'à certains égards le résultat n'en a pas été aussi satisfaisant qu'il aurait dû l'être pour les pays moins développés. Enfin, le Programme des Nations Unies pour le développement a été plus efficace que dans le passé et a produit des résultats plus tangibles. Je dois ajouter que cela a raffermi notre confiance en l'assistance multilatérale par l'intermédiaire des Nations

Unies qui, entre autres avantages, n'est assortie d'aucune hypothèque politique. Ce qui a été fait à ce sujet, sans être frappant, est un exemple de ce qui peut être accompli par des efforts collectifs résolus. Tout progrès réalisé vers nos objectifs dans le domaine économique a forcément des rapports avec la cause de la paix. C'en est un des facteurs les plus importants.

53. En ce qui concerne le désarmement, certaines importantes mesures ont été prises qui nous rapprochent du but. Outre le Traité d'interdiction partielle des essais signé à Moscou il y a quatre ans, il est permis d'espérer que nous sommes maintenant près d'aboutir à un traité de non-prolifération des armes nucléaires et nous sommes fondés à croire que l'actuelle session de l'Assemblée générale se trouvera peut-être dans l'heureuse situation de saluer un tel événement. La conclusion du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes [résolution 2222 (XXI)], ainsi que le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine [voir A/6663] sont des réussites tout aussi remarquables. Mais si nous sommes loin encore de pouvoir enrayer la course aux armements, de tels succès devraient nous encourager. En fait, compte tenu de la situation internationale généralement explosive et dangereuse, au lieu d'en minimiser l'importance, nous devrions les mettre en relief.

54. Ainsi que je le disais au début de cet exposé, le débat général peut donner l'impression d'un simple exercice oratoire, parce que nous voyons rarement mettre en pratique ce que nous déclarons juste et bien. C'est en réalité la raison fondamentale, la quintessence même de l'anomalie de la conjoncture internationale actuelle. Si nous voulons résoudre les problèmes et assurer l'ordre dans le monde, nous devons traduire nos déclarations et nos principes dans la réalité vivante. Sinon, nous continuerons inévitablement à subir des échecs qui, avec le temps, auront des conséquences de plus en plus graves.

55. Nos déclarations ne sont pas, en elles-mêmes, académiques. Au contraire, ce sont des conclusions très réelles auxquelles nous sommes parvenus à la suite de guerres de destruction et des souffrances du passé et du présent. Nos déclarations ne sont pas des leçons que nous donnons, mais des leçons que nous avons reçues de la réalité. Ce qui les fait paraître académiques ou théoriques, c'est notre manque de réalisme, notre incapacité à être réalistes.

56. C'est seulement si nous appliquons dans la pratique, et sans retard inutile, les principes auxquels nous croyons, que nous serons réalistes. Une attitude réaliste est souvent considérée comme l'opposé d'une attitude fondée sur les principes et les idéaux. Ce n'est là rien de plus qu'une tendance à éluder nos véritables tâches et responsabilités. Il est donc grand temps que nous devenions de vrais réalistes; ainsi, nous ne pourrions, quel que soit le problème à traiter, tourner le dos à nos principes. Nous devons les appliquer dans tous les cas et, dans cet effort, pour difficile qu'il soit, nous devons utiliser au maximum notre force collective, c'est-à-dire les Nations Unies.

57. Je me suis permis de saisir cette occasion pour exprimer mon opinion sur la situation internationale en général et sur quelques questions précises; non pas que je me berce d'illusions quant au rôle très limité que mon pays peut jouer dans nos efforts collectifs; non pas, de même, que je veuille conseiller ceux qui peuvent parler d'une voix plus autorisée. Si je l'ai fait, c'est dans la conviction que tous, quelle que soit l'importance des pays que nous représentons, nous pouvons contribuer au renforcement des Nations Unies. En fait, nous en avons le devoir.

58. Les Nations Unies ne sont pas simplement une tribune où exprimer nos opinions librement; c'est l'instrument qui doit nous permettre, collectivement, d'assurer la paix. Tous nous avons notre part de responsabilité, qui peut résider dans notre force ou dans notre faiblesse, dans notre petitesse ou dans notre grandeur. Que notre responsabilité soit grande ou petite, elle n'en reste pas moins notre responsabilité, et nous nous sommes engagés à nous en acquitter. Ce n'est qu'alors que les Nations Unies réussiront, et il faut qu'elles réussissent. Si elles échouent, ce sera pour nous un échec collectif aussi bien qu'un échec individuel, et cet échec ne sera pas nécessairement proportionnel à notre responsabilité; mais ce qui est pire, c'est que l'échec des Nations Unies pourrait signifier un désastre, tandis que leur succès se traduira par le bonheur et la prospérité de l'humanité dans la paix.

59. M. Amadou THIAM (Mali): C'est avec un plaisir tout particulier que la délégation de la République de Mali vous adresse, Monsieur le Président, ses vives félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de cette vingt-deuxième session de l'Assemblée générale. Ce faisant, nous voulons conférer à cet événement une signification profonde, dans la mesure où nous reconnaissons tous que notre organisation ne saurait répondre aux vœux et aspirations des hommes sans être d'abord, elle-même, le reflet du monde d'aujourd'hui.

60. Le Ministre des affaires étrangères de la République du Mali, S.E. Ousman Ba, en dépeignant, du haut de cette tribune [1443ème séance], les auspices particulièrement sombres sous lesquels se sont ouverts les travaux de la vingt et unième session, a défini à l'époque la conjoncture internationale comme la conséquence inéluctable d'une crise plus générale, qui n'est autre que celle du système de l'impérialisme.

61. Une année s'est écoulée depuis. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, décrit la profonde inquiétude qu'il ressent face à l'aggravation de la situation internationale. Il précise notamment:

"Lorsque l'emploi effréné de la force est accepté et que nul ne se dresse contre l'intimidation et les menaces, les espoirs d'un ordre mondial tel que celui dont la Charte trace les grandes lignes s'estompent et deviennent vains. Lorsque les préjugés et la haine dominent les relations entre nations ou groupes de nations, le monde entier recule vers les ténèbres... Lorsque la force et les rivalités militaires se substituent à la coopération, à la négociation, au droit et à la diplomatie en tant

qu'éléments naturels des relations entre Etats, le cauchemar d'une troisième guerre mondiale se rapproche constamment du monde réel." [A/6701/Add.1, par. 151.]

62. Cette évaluation dramatique des rapports entre nations dit combien l'Organisation des Nations Unies vit, plus que jamais, dans une atmosphère irréelle. Car la physionomie du monde est faite aujourd'hui de conquêtes impérialistes et de guerres d'aggression. Un tour d'horizon des problèmes de l'heure nous fournit des tableaux amers du défi chaque jour croissant de l'impérialisme et de la détérioration des relations internationales.

63. En Asie, une guerre barbare est menée avec une détermination lucide d'extermination contre le vaillant et courageux peuple du Viet-Nam. Tous les jours, toutes les heures, des milliers de tonnes de bombes sont déversés par des avions américains sur les villes et les villages de la République démocratique du Viet-Nam, détruisant maisons et écoles, hôpitaux et centres sanitaires, provoquant ravages et deuils au sein d'un peuple dont la seule ambition est d'avoir voulu lutter pour se libérer du joug étranger et de ses agents, pour assurer sa pleine indépendance. Devant l'horreur de l'agression, le monde, unanime, demande la paix au Viet-Nam. Est-il besoin d'invoquer des témoignages? Nous les trouverons dans les déclarations mêmes d'hommes d'état américains et dans la presse américaine. Sénateurs et députés, reflétant les sentiments de millions d'Américains, condamnent aujourd'hui la guerre au Viet-Nam et réclament qu'on y mette un terme.

64. Dans le New York Times du 24 septembre 1967, on peut lire que M. Don Luce, directeur d'une organisation américaine de volontaires civils à Saigon, a démissionné en signe de protestation contre la politique de son gouvernement. Voici ce qu'il dit dans sa lettre de protestation et de démission:

"J'ai vu la destruction d'un peuple que j'aime; je ne peux plus participer à la destruction de ce peuple. C'est là le résultat d'une politique et d'une guerre dont l'objet, tel qu'il est proclamé à Washington, est de sauver le peuple vietnamien du danger extérieur."

65. On a parlé dans cette enceinte d'offre de paix qui n'aurait reçu aucun écho. Le New York Times du 22 septembre 1967 a porté un jugement sur cette offre en déclarant que "le monde ne peut prendre au sérieux le bavardage de paix américain s'il n'est accompagné d'un geste pacifique".

66. Un éminent représentant a dit ici même: "Plus est grande la puissance d'une nation, plus sa responsabilité à l'égard de la paix est grande". Une telle proposition nous agréée dans la mesure où elle n'est pas destinée uniquement aux comptes rendus des débats onusiens. Si la nation en cause désire la paix au Viet-Nam, qu'elle proclame ce fait nouveau et décisif en déclarant: "J'arrête les bombardements du Viet-Nam du Nord; je commence l'évacuation des forces militaires basées au Viet-Nam du Sud; et je propose une table ronde au Front national de libération, au Viet-Nam du Nord et à tous les signataires des Accords de Genève de 1954 et de 1962." A notre avis, c'est là la meilleure façon de gagner

la cause de la paix dans le Sud-Est asiatique, et peut-être dans le monde.

67. Dans la mesure où est exclue la vanité d'une victoire militaire sur un peuple farouchement déterminé à vivre, il faut en venir aux solutions politiques réalistes. Ma délégation pense que le programme en quatre points de la République démocratique du Viet-Nam et le programme en cinq points du Front national de libération demeurent parfaitement valables. Les discussions pourraient alors s'ouvrir dans le cadre des Accords de Genève de 1954 et de 1962.

68. A sa vingt-deuxième session, l'Assemblée aura à connaître, à nouveau, d'un autre drame, particulièrement angoissant dans ses suites politiques et constituant, pour cela même, une situation explosive. La cinquième session extraordinaire d'urgence a été une déception et un motif de lassitude par l'échec qu'elle a constitué dans la recherche de l'élimination des conséquences de l'agression d'Israël contre les pays arabes. L'Assemblée a accepté le fait accompli, créant ainsi un précédent dangereux qui conduira inévitablement à l'anarchie et au chaos dans les relations internationales.

69. La délégation du Mali avait espéré qu'Israël, dominant sa "victoire militaire", coopérerait dans la recherche d'une solution de paix en ordonnant le retrait immédiat et sans condition de ses troupes sur les lignes d'armistice existant avant le déclenchement des hostilités, renoncerait à l'administration des territoires occupés et reconnaîtrait, lui aussi, au peuple arabe de Palestine, le droit à l'existence et à la paix sur la terre de ses ancêtres.

70. Aujourd'hui, l'agresseur veut imposer le prix de l'élimination des traces de son agression. Le droit à l'existence de l'Etat d'Israël ne dépend pas de la volonté des pays arabes, et le fait que ces derniers ne soient pas disposés à le reconnaître ne saurait, de l'avis de ma délégation, constituer un acte de belligérance. Accepter ce postulat serait créer un état de surtension en Europe et en Asie, où des Etats modernes entretiennent des relations normales avec certains membres de cette assemblée sans reconnaissance préalable.

71. Nous, au Mali, nous ne sommes animés d'aucun sentiment antisémitique. Néanmoins, nous considérons qu'aucun avantage territorial ne peut découler d'actions militaires. En réaffirmant solennellement notre adhésion au principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité de chaque Etat, nous condamnons les guerres d'annexion impérialistes. Ma délégation souhaite, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité au Proche-Orient et dans le monde, que l'Assemblée, en faisant l'économie de méthodes dilatoires, empêche de nouveaux affrontements dans ce secteur particulièrement sensible. Ma délégation appuiera sans réserve toute proposition réaliste et juste dans ce sens.

72. Dans le souci d'œuvrer à l'instauration de la paix en Asie, au Proche-Orient et dans le monde, ainsi qu'au renforcement de notre organisation, ma délégation n'a jamais cessé de préconiser le rétablissement dans ses droits légitimes aux Nations Unies de la République populaire de Chine. La présence

de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est unanimement reconnue comme une nécessité. On ne saurait aujourd'hui examiner quelque problème que ce soit, à l'échelon international, sans voir se profiler la nécessité de la participation de la Chine. Le but essentiel de notre organisation étant de préserver la paix, elle doit permettre le dialogue entre tous les peuples, sans restriction aucune. Chaque jour met en évidence la nécessité d'aborder les vrais problèmes de la paix avec le peuple de la République populaire de Chine.

73. Dans cette Asie, un autre contexte mondial qui ne sert pas la paix est celui qui résulte de l'inscription mécanique, année après année, à l'ordre du jour de l'Assemblée, de la question dite de Corée, et ce en dehors des Coréens. De l'avis de ma délégation, pour que ne subsiste dans cette partie du monde aucune possibilité de nouvel affrontement, il faut procéder sans plus tarder au retrait des troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies, et décréter la dissolution de la Commission des Nations Unies pour la réunification et le relèvement de la Corée. Il faut respecter les droits imprescriptibles du peuple coréen: le maintien de la paix en Extrême-Orient est également à ce prix.

74. L'analyse des sombres perspectives de la conjoncture internationale, caractérisée par l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la substitution de la force au droit et de la violence à la négociation ne me fait pas perdre de vue l'universalité et les valeurs irremplaçables des idéaux des Nations Unies. C'est au nom de ces idéaux que les hommes de bonne volonté, dans cette enceinte, ont adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dans la résolution 1514 (XV). Cette déclaration historique a été saluée par tous les peuples encore sous dépendance coloniale. Hélas, force nous est de reconnaître, avec le Secrétaire général, que sept années après l'adoption de la résolution 1514 (XV), le colonialisme sévit sous sa forme brutale en Afrique australe, dans le Sud arabe et dans les îles du Pacifique.

75. En Afrique australe, Ian Smith continue à défier les Nations Unies, bénéficiant de la complicité du Royaume-Uni et du soutien des monopoles capitalistes. Les tenants de l'apartheid, encouragés par les puissances occidentales, foulent aux pieds les droits élémentaires des populations bantoues, refusant de mettre en œuvre les décisions du Conseil de sécurité et les résolutions de l'Assemblée générale ainsi que celles du Comité spécial de la décolonisation. Une grave tension est créée dans cette partie du monde.

76. A Aden, la raison n'a pas prévalu. Le Royaume-Uni, sourd à toutes les propositions, a imposé au peuple de l'Arabie du Sud un gouvernement fantoche. Au refus de la puissance administrante, le peuple d'Arabie du Sud a opposé une juste lutte révolutionnaire, sous la direction des mouvements de libération nationale. Au prix de souffrances inutiles, le Royaume-Uni se rend aujourd'hui à l'évidence que l'on ne saurait imposer à un peuple une domination faisant fi de ses droits imprescriptibles et inaliénables.

77. Je me suis efforcé, au cours de cet exposé, de définir les vues de la République du Mali sur les problèmes qui divisent l'Organisation. Celle-ci ne pourra survivre que dans la mesure où nous l'empêcherons de s'engager dans la voie des tensions et des affrontements, et l'utiliserons pour préserver la paix du monde.

78. Comme la tribu des Oulam, à l'aube de la civilisation, veillait farouchement sur la petite lueur qui restait du feu perdu, nous devons œuvrer inlassablement à préserver la paix mondiale, celle qui postule la liquidation des guerres d'agression impérialistes et du mercenariat; celle qui postule la sauvegarde du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; celle enfin qui postule la justice et la morale internationales.

79. M. BISHTI (Libye) [traduit de l'anglais]^{1/}: C'est avec grand plaisir que je commence ce discours en vous transmettant, Monsieur le Président, les félicitations de la délégation libyenne à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale pour la vingt-deuxième session. La confiance dont cette assemblée a fait preuve à votre égard est le meilleur témoignage rendu à vos grandes qualités et à votre expérience que nous admirons tous. Votre élection témoigne également du grand respect de notre organisation pour le pays ami qu'est la Roumanie.

80. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer votre élection comme celle du premier Président de l'Assemblée générale venant d'un pays socialiste, ce qui constitue un signe favorable de compréhension et de coopération entre les blocs politiques et idéologiques différents. Ceci ne peut que renforcer l'universalité et l'efficacité de notre organisation.

81. La délégation de la Libye est convaincue, Monsieur le Président, que grâce à votre sagesse et votre tact bien connus, les délibérations de cette session aboutiront à un succès. Nous espérons sincèrement que sous votre direction l'Assemblée sera en mesure de traiter des questions vitales et délicates inscrites à son ordre du jour et d'arriver à des solutions saines et équitables, conformément aux dispositions de la Charte et aux principes de paix et de justice.

82. Je voudrais aussi transmettre les sincères félicitations de la délégation libyenne à votre prédécesseur, l'ambassadeur Pazhwak, de l'Afghanistan, et lui rendre un hommage bien mérité pour la remarquable compétence avec laquelle il a dirigé les délibérations et pour son objectivité et son dévouement envers les buts et principes de notre organisation.

83. C'est aussi avec grand plaisir que j'adresse nos remerciements au Secrétaire général U Thant pour son dévouement au service de cette organisation et pour les efforts sincères qu'il a faits pour mettre en œuvre les principes de la Charte.

84. Lorsque la vingt et unième session a pris fin, nous espérons que la vingt-deuxième session se réunirait dans des circonstances plus favorables et dans une atmosphère internationale plus prometteuse de paix, cette paix à laquelle aspirent par-

^{1/} L'orateur parle en arabe, le texte français de son intervention est la traduction d'une version anglaise remise par sa délégation.

dessus tout les peuples du monde. Nous avions espéré que les tensions mondiales auraient diminué, et que l'Assemblée se trouverait ainsi en meilleure position pour traiter des questions internationales, pour avancer sur la route de la paix, de la justice et de la liberté, et pour ouvrir des horizons plus vastes à de sincères efforts de coopération entre tous les peuples pour le bien-être de chacun, pour élever les niveaux de vie de notre société humaine et pour en préserver le progrès et la prospérité.

85. Mais, hélas, la vingt-deuxième session se réunit aujourd'hui dans des circonstances extrêmement défavorables, dans une atmosphère de tension et d'anxiété marquée par une extension d'agissements coupables et par des agressions en diverses parties du monde. Point n'est besoin d'ajouter que la situation mondiale a été sérieusement aggravée par des événements lourds de dangers et par l'évolution tragique de la situation de l'été dernier, qui ont amené la convocation du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en cinquième session extraordinaire d'urgence à la suite de l'agression traître préparée et perpétrée contre notre patrie arabe par les forces du colonialisme sioniste.

86. Les Arabes de Palestine luttent depuis un demi-siècle pour préserver leurs droits légitimes et défendre leur pays en présence de la brutalité du colonialisme sioniste. Ils se sont efforcés de faire connaître la vérité au monde et de révéler les véritables objectifs de la conspiration sioniste en Palestine mais, malheureusement, il ne leur a été prêté aucune attention. L'Assemblée générale a été abusée par les intérêts des puissances colonialistes agressives qui soutenaient l'agression sioniste en faisant cause commune avec elle, et conduite à adopter une résolution de partage [181 (II)] acceptant la création, au milieu de notre sol arabe, d'une entité artificielle reposant sur la conquête et l'agression, et dont l'objectif est de satisfaire les ambitions insatiables du sionisme mondiale. Nous avons cherché des excuses diverses à l'Assemblée générale lorsqu'elle a commis cette grave injustice envers le peuple palestinien sous les pressions exercées par les grandes puissances. Aujourd'hui, nous ne pouvons que regretter de voir les Nations Unies persister dans une attitude qui leur a été imposée par certaines circonstances historiques. Cette attitude est d'autant plus regrettable maintenant que la majorité aux Nations Unies est constituée par des pays du tiers monde, par des peuples qui ont eux-mêmes rejeté le joug du colonialisme, et à un moment où l'Assemblée a déjà adopté des décisions historiques sur l'élimination des derniers vestiges de l'impérialisme et de l'exploitation, en particulier la résolution historique 1514 (XV) sur la liquidation du colonialisme.

87. Si, malgré les calamités et les interminables souffrances qu'ils ont entraînées, on peut trouver dans les événements de juin dernier un seul aspect positif, c'est bien le fait qu'ils ont exposé devant l'opinion mondiale les objectifs réels du sionisme, comme ses desseins d'expansion. Ces événements tragiques ont, sans aucun doute, contribué à clarifier les idées aux Nations Unies, si bien qu'aux yeux des peuples épris de paix et en présence du jugement de l'histoire, cette organisation ne pourrait plus avoir

aucune excuse si elle continuait à évaluer et à traiter la question de Palestine dans le même cadre et dans la même perspective faussés qui ont entraîné la catastrophe il y a 20 ans. Toute répétition de la même erreur par les Nations Unies équivaldrait aujourd'hui à une renonciation à leurs graves responsabilités et à leur abandon des principes de paix, de justice et de liberté énoncés dans la Charte, principes auxquels l'Organisation doit son existence même.

88. Quelles que soient la situation à l'Assemblée générale et la lenteur de l'opinion mondiale à changer d'avis sur la question palestinienne, une chose demeure certaine, c'est que ni la pression des forces de domination et d'exploitation ni les débordements des moyens sionistes d'information des masses ne réussiront à masquer indéfiniment l'agression et à déformer la vérité. En effet, comme l'a dit Abraham Lincoln: "On peut tromper certaines personnes tout le temps et tout le monde pendant quelque temps, mais on ne saurait tromper tout le monde tout le temps." Le monde s'éveillera sûrement un jour à ce qui s'est passé dans l'Orient arabe et l'écran de fumée créé par les mensonges et les tromperies de la propagande sioniste finira par se dissiper dans les airs.

89. L'Assemblée générale a été convoquée en session extraordinaire d'urgence sur la demande de l'Union soviétique à la suite de l'agression sioniste brutalement déclenchée contre la République arabe unie, la Syrie et la Jordanie. Nous espérons que cette session extraordinaire d'urgence serait à même de prendre des mesures positives pour éliminer les conséquences de l'agression perpétrée contre trois Etats Membres en obligeant les agresseurs à respecter les principes de la justice internationale; mais, après de longues discussions et des consultations ardues, l'Assemblée n'est pas arrivée à une juste solution. Ceci a eu pour effet d'encourager les forces de domination et d'agression à persister dans leur arrogance et leur vanité; les autorités israéliennes d'occupation se sont refusé sans vergogne à appliquer même les deux résolutions partielles adoptées sur Jérusalem et sur les réfugiés. Les événements qui se sont déroulés au cours des derniers mois dans les territoires arabes occupés indiquent clairement que les autorités israéliennes ont décidé de continuer à faire fi des résolutions des Nations Unies et de persister dans leur défi flagrant de l'opinion publique mondiale et leur violation des principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

90. Si les Nations Unies cèdent à la pression du sionisme ou la tolèrent, directement ou indirectement, elles auront fait faire au monde un pas en arrière, créant ainsi un précédent dangereux qui s'érigerait en règle dans les relations internationales, et l'agresseur pourrait récolter les fruits de son agression et en jouir.

91. A ce stade, je n'hésite pas à m'adresser en toute sincérité aux adeptes de la foi juive pour leur rappeler qu'une injustice est perpétrée en leur nom contre le peuple arabe, qui, dans leur histoire, a toujours été et continue d'être libre de tout préjugé racial. Les Arabes musulmans et chrétiens, dont le sol a vu naître diverses religions, ne peuvent

éprouver que respect, estime et révérence pour le Judaïsme en tant que grande religion. Les Arabes ne se sont jamais opposés à la présence des Juifs chez eux. Bien au contraire, l'histoire nous dit que les Juifs ont vécu en parfaite harmonie avec leurs frères arabes et que nombre d'entre eux ont occupé des fonctions importantes dans certains Etats arabes. En réalité, c'est le mouvement sioniste qui s'est efforcé et continue de s'efforcer d'élever des barrières entre les religions en utilisant ces dernières comme véhicules pour réaliser ses visées expansionnistes. En effet, ce mouvement fanatique, qui a vu le jour dans des circonstances historiques particulières, s'est servi de l'antisémitisme pour rallier les Juifs sous sa bannière et leur faire partager ses aventures, les entraînant dans sa conspiration contre le peuple de Palestine en particulier, et contre les Arabes en général.

92. L'Assemblée générale a accepté de discuter, au cours de sa vingt-deuxième session, de la question de la récente agression dans son ensemble. En effet, au moment où nous nous réunissons ici, les forces d'agression sionistes occupent les territoires de trois Etats Membres et poursuivent leurs actes d'intimidation et d'oppression contre le peuple sans défense de la Palestine. Israël a aussi bafoué des valeurs religieuses sacrées et a endommagé des lieux de cultes musulmans et chrétiens. Nous lisons des rapports relatant les atrocités commises par des Israéliens contre les nationalistes des régions occupées, et nous entendons parler d'arrestations, de déportation, d'emprisonnements sans jugement et d'autres formes d'intimidation.

93. D'autre part, Israël a entrepris certaines mesures fondamentales destinées à modifier le système administratif et le système d'enseignement dans les régions occupées. Je peux mentionner ici que, même les biens et le personnel de la Force d'urgence des Nations Unies n'ont pas échappé à l'agression et à l'arrogance d'Israël. Nous avons tous lu dans le rapport du Secrétaire général comment le quartier général de la Force d'urgence des Nations Unies a été pillé et son personnel molesté par les troupes israéliennes. Aux dernières nouvelles, l'implantation de colonies israéliennes dans des régions illégalement occupées, au mépris de la Charte des Nations Unies, prouve les visées expansionnistes et territoriales d'Israël. A ce propos, je voudrais inviter tous les membres de cette assemblée à comparer ces faits aux déclarations que nous ont faites divers dirigeants israéliens au début de la crise actuelle, à savoir que leur guerre était purement défensive et qu'ils ne recherchaient ni expansion territoriale ni conquête. Mais les faits parlent d'eux-mêmes et démasquent une fois de plus le véritable visage et les ambitions réelles des forces sionistes en Palestine.

94. A moins que les Nations Unies n'adoptent rapidement, et avant qu'il ne soit trop tard, les mesures nécessaires pour faire cesser l'agression et en éliminer les conséquences en exigeant et en imposant le retrait immédiat des troupes d'agression des territoires occupés illégalement, l'état de tension et de guerre régnant au Moyen-Orient, qui représente une menace à la paix et à la sécurité du monde, risque d'avoir des conséquences imprévisibles à longue

portée et de provoquer un désastre dont souffrirait le genre humain tout entier. Nous lançons un appel à l'Assemblée générale en lui demandant de se montrer à la hauteur de ses responsabilités et de ne pas décevoir une fois encore les attentes des peuples épris de paix et leur espoir de trouver une solution qui réponde aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies.

95. Nous appuyons énergiquement la lutte du peuple arabe en Arabie du Sud de même que les droits du peuple arabe en Oman; nous demandons aux Nations Unies de prendre des mesures plus efficaces pour faire octroyer rapidement l'indépendance à cette région. Nous nous opposons également à toute tentative d'internationaliser l'île de Parim et d'autres îles au large de la côte, car ce sont des terres arabes relevant de la souveraineté territoriale du sud occupé.

96. Alors que l'agression sioniste en est arrivée à son point culminant dans le Proche-Orient, les forces du colonialisme et de l'agression continuent de livrer une bataille d'arrière-garde dans diverses parties du monde où elles se trouvent en présence de la révolte des peuples asservis qui luttent pour se libérer de la domination étrangère.

97. La guerre qui fait rage au Viet-Nam n'a fait qu'augmenter d'intensité malgré les grands efforts déployés par les forces de la paix pour mettre fin aux dévastations qui entraînent tant de souffrances pour le peuple vietnamien et constituent une menace à la paix et à la sécurité en Extrême-Orient et dans le monde entier. Nous avons espéré que les pertes considérables subies par les deux parties, de concert avec la pression de l'opinion mondiale, auraient fait diminuer l'intensité de ce conflit et que les deux parties manifesteraient plus d'inclination vers la paix, mais, à notre grande désillusion, nous constatons que la guerre devient de plus en plus féroce et meurtrière, et que les perspectives de paix diminuent de jour en jour. Nous espérons vivement que la réconciliation si nécessaire et l'atmosphère indispensable pour une solution équitable au Viet-Nam seront créées conformément aux Accords de Genève de 1954.

98. La délégation de la Libye voudrait dire sa grande inquiétude à propos de la situation qui prévaut dans les terres africaines qui souffrent encore sous le joug du colonialisme, et aussi devant la persistance de la politique d'apartheid et de discrimination raciale du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud. Malgré de nombreuses résolutions des Nations Unies concernant cette politique et demandant que soient sauvegardés les droits fondamentaux du peuple d'Afrique du Sud, le Gouvernement sud-africain continue d'agir au mépris complet de ces résolutions et en violation flagrante des principes les plus fondamentaux des droits de l'homme, aussi bien en Afrique du Sud que dans le Sud-Ouest africain.

99. Le peuple du Mozambique lutte depuis des années pour éliminer le colonialisme de sa terre et le peuple de l'Angola et celui de la Guinée dite portugaise luttent pour exercer le plus fondamental des droits de l'homme proclamés dans la Charte de notre organisation.

100. En Rhodésie du Sud, la minorité blanche pratique toutes les formes d'oppression contre les éléments nationalistes, au complet mépris de toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies pour confirmer les droits légitimes du peuple du Zimbabwe. Nous dénonçons énergiquement les intrigues des intérêts économiques étrangers qui cherchent à prévenir l'octroi de l'indépendance à ces territoires coloniaux et qui apportent leur appui et leur assistance à tous les régimes racistes dans la partie méridionale de l'Afrique.

101. La paix et la sécurité internationales sont encore en danger dans différentes parties du monde. L'instauration de la stabilité dépendra nécessairement du règlement des litiges et des problèmes internationaux conformément aux principes de justice inscrits dans la Charte.

102. La Libye suit avec un vif intérêt les réunions qui ont lieu à Genève en vue d'arriver à un accord sur le désarmement général. Nous appuyons ces efforts qui visent au désarmement, à la cessation des essais nucléaires et à la non-prolifération des armes nucléaires. Les avantages que procurerait leur succès pourraient se mesurer en termes d'immenses progrès si les ressources maintenant dépensées à des fins belliqueuses étaient consacrées à des entreprises pacifiques et au développement économique des nombreuses régions de ce monde où règnent encore la pauvreté et l'ignorance.

103. Tandis que la situation politique actuelle dans le monde exige du dévouement, de la volonté et une coopération fructueuse de la part de la communauté mondiale, à la fois sur le plan officiel et sur le plan privé, si l'on veut résoudre les problèmes les plus urgents qui menacent l'avenir de l'humanité dans son ensemble, la situation économique et sociale nous oblige tous, et plus spécialement les pays économiquement développés, à suivre une politique économique qui permettra de satisfaire les besoins essentiels de développement des pays en voie de développement. L'œuvre accomplie par le Secrétariat des Nations Unies et par les institutions spécialisées a mis entre nos mains de nombreuses études intéressantes et des éléments de recherche sur la situation actuelle des pays en voie de développement et sur leurs besoins de développement économique et social. Ces études ont défini les responsabilités dans ce domaine sur le plan national et ont souligné la nécessité de faire bénéficier les pays en voie de développement d'une coopération économique plus vaste, de meilleurs termes d'échange et d'une assistance financière appropriée, en vue de leur permettre de construire l'infrastructure nécessaire à une croissance qui puisse se poursuivre. Ces études ont également souligné l'importance du développement de ces pays en tant que moyen efficace d'accroître le volume du commerce international dans l'intérêt des pays développés comme des pays en voie de développement.

104. Un très grand problème, qui a pris des proportions aiguës dans de nombreux pays en voie de développement au cours des années récentes, est la pénurie de produits alimentaires par rapport à l'accroissement des revenus et à la poussée démographique. Le Conseil économique et social a discuté en détail de cette question lors de sa quarante-

troisième session et a fait des propositions constructives sur les divers aspects du problème [voir A/6703, par. 112-122]. Le Conseil a également appuyé les efforts du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, efforts qui ont pour but d'aider les pays en voie de développement à augmenter la quantité et à améliorer la qualité de leurs produits agricoles et à développer de nouvelles sources de nutrition grâce à la recherche et à l'application de méthodes scientifiques modernes.

105. Il est en vérité très regrettable qu'au moment où l'homme se lance à la conquête de l'espace extra-atmosphérique et cherche littéralement à atteindre la Lune et d'autres planètes, il n'ait pas encore réussi à vaincre la faim, la maladie et l'ignorance sur notre planète. Ce grand déséquilibre entre les besoins des pays en voie de développement, d'une part, et les aventures et les buts des pays développés, d'autre part, ne fait que refléter la tragédie qui accable le monde d'aujourd'hui. En un temps où certains pays développés cherchent à atteindre les planètes et dépensent pour cela d'énormes sommes d'argent, la grande majorité des pays du monde souffre de la famine, de la maladie et de l'analphabétisme. Cet écart lance évidemment un défi à l'esprit humain et à la conscience humaine, en particulier à une époque où les distances ont diminué et où toutes les nations doivent vivre ensemble dans un monde unique.

106. Cette grave situation me conduit à parler de la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour contribuer à atteindre des niveaux plus élevés de croissance économique et sociale dans les pays en voie de développement. Nous ne savons que trop bien que la Décennie des Nations Unies pour le développement proclamée par cette assemblée il y a sept ans n'a pas réussi à atteindre son but parce que les conditions les plus importantes et les préalables n'ont pas été réalisés. Pour ne citer qu'un exemple, je parlerai du volume du transfert de fonds par les pays développés aux pays en voie de développement. Nous nous apercevons que ce transfert n'a même pas atteint la moitié du montant fixé, qui était de 1 p. 100 par an du revenu national des pays développés. En même temps, il y a eu une tendance très nette à des mouvements de capitaux provenant des pays en voie de développement vers les pays développés, sous forme de bénéfices ou de remboursement de dettes étrangères.

107. La relation étroite qui existe entre les besoins de développement des pays en voie de développement et les conditions de leur commerce est devenue évidente depuis de longues années. Les pertes encourues par ces pays par suite de la détérioration des conditions de leur commerce ont été analysées et clairement définies. La chute des prix des produits de base qui constituent le gros des exportations des pays en voie de développement, en même temps que l'élévation des prix des produits manufacturés qu'ils importent font subir à ces pays des pertes financières très lourdes chaque année.

108. Les restrictions commerciales imposées par les pays développés aux exportations de produits manufacturés provenant des pays en voie de dévelop-

pement multiplient encore les difficultés rencontrées par ces derniers lorsqu'ils veulent s'industrialiser. C'est pourquoi nous espérons que la deuxième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement concentrera son attention sur ces problèmes afin de leur trouver des solutions appropriées, et notamment de faire en sorte que les pays développés accordent des préférences concrètes aux exportations des pays en voie de développement en général, et à leurs exportations de produits manufacturés en particulier. Un accord sur de telles mesures permettrait aux pays en voie de développement de créer des industries modernes en utilisant leurs ressources nationales et d'acquiescer les devises nécessaires pour l'importation de biens d'équipement en provenance des pays développés. Cette industrialisation les encouragerait aussi fortement à développer le secteur agricole, car le secteur agricole et le secteur industriel sont étroitement liés et exercent des fonctions économiques complémentaires.

109. Puisque je parle d'industrie, je voudrais dire combien nous sommes satisfaits de la création de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et des succès obtenus par elle malgré les grandes difficultés qu'elle rencontre. Nous espérons sincèrement que cette organisation pourra jouer le rôle qui lui revient au service de l'industrialisation des pays en voie de développement.

110. Un programme de développement social bien conçu et bien orienté constitue une condition essentielle de succès dans le processus du développement économique.

111. Outre les problèmes sociaux plus répandus, comme le problème démographique et celui de l'analphabétisme général, qui se posent dans de nombreux pays en voie de développement, la société humaine continue de souffrir et de subir de graves difficultés, de passer par des crises en raison des complexes sociaux tels que ceux qui sont à la base de la discrimination raciale, notion contraire aux besoins du développement économique et social.

112. La délégation de la Libye appuie les efforts de la Commission des droits de l'homme visant à éliminer toutes formes de discrimination contre les femmes. Nous sommes persuadés que tous ces efforts nous rapprocheront de ces nobles idéaux de justice auxquels nous sommes depuis longtemps attachés. Nous croyons également que ces efforts ont une grande valeur pour le développement économique et social en raison des perspectives qu'ils ouvrent pour une utilisation meilleure et un développement des ressources humaines. La proclamation de l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme devrait permettre de se rendre mieux compte de ces problèmes et d'entreprendre de plus grands efforts dans ce domaine. La délégation de la Libye appuie pleinement cette action et souhaite à la Commission des droits de l'homme plein succès dans sa noble entreprise.

113. La question de la coordination entre les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales est devenue extrêmement complexe. On en parle beaucoup, mais on agit peu. Heureusement, on peut déceler

quelques signes de progrès dans les conclusions auxquelles est parvenu le Conseil économique et social à sa quarante-troisième session. Les lignes directrices approuvées par le Conseil tendent à renforcer le rôle des commissions économiques régionales et des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement, à diminuer les doubles emplois et à encourager la spécialisation des différentes organisations, tout en insistant sur la coordination au niveau du Secrétariat et dans le travail du Conseil économique et social lui-même. Notre délégation pense que ces efforts pourront contribuer à renforcer l'efficacité de notre organisation et des institutions spécialisées au service tant des pays en voie de développement que des pays développés.

114. Pour conclure, je voudrais exprimer notre espoir sincère que les Nations Unies continueront à faire tous leurs efforts pour réaliser les aspirations des peuples du monde à une vie meilleure. Je tiens également à vous assurer que la délégation de la Libye entend coopérer par tous les moyens possibles à la réalisation de nos objectifs communs et contribuer dans la plus large mesure au succès des efforts que fait cette organisation en faveur de la cause de la paix, de la sécurité et de la justice pour tous.

115. M. LARAKI (Maroc): La situation internationale n'a peut-être jamais été aussi dangereuse qu'aujourd'hui. Des crises d'une extrême gravité affectent plusieurs régions du monde; le colonialisme prolonge encore sa domination en Afrique et ailleurs; le sous-développement économique et social reste le lot de nombreux peuples.

116. C'est dans ce contexte dramatique que se déroule la présente session de l'Assemblée générale. Les responsabilités qui pèsent ainsi sur nous sont énormes et nos obligations écrasantes.

117. Votre élection dans ces circonstances, Monsieur le Président, vous fait assumer de très lourdes responsabilités. La délégation marocaine est convaincue que votre compétence et votre grande expérience des problèmes internationaux sont amplement garanties du succès des travaux de l'Assemblée. En vous félicitant vivement pour votre brillante élection, ma délégation vous assure de sa totale coopération.

118. Il m'est également agréable de rendre, au nom de ma délégation et en mon nom propre, un chaleureux hommage à votre distingué prédécesseur, M. Abdul Rahman Pazhwak, pour la profonde compréhension, la sagesse et l'efficacité avec lesquelles il a su conduire les travaux combien difficiles de trois sessions successives de l'Assemblée générale.

119. J'ai dit que plusieurs crises affectent actuellement la communauté internationale. La dernière de ces crises, qui demeure aussi vive qu'au moment de son éclatement et qui a mis et met toujours en danger la situation politique mondiale, a été provoquée par l'agression israélienne contre les pays arabes.

120. L'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire d'urgence pour examiner cette crise, a clôturé ses travaux sur un constat de carence et a laissé chez tous les pays arabes et chez les peuples épris de paix et de justice un pénible sentiment de déception et de frustration. S'étant ainsi montrée incapable

de condamner l'agresseur et de lui imposer le retrait de ses troupes des territoires occupés, l'Organisation des Nations Unies a manifesté une dangereuse impuissance face à un problème de la plus haute importance pour la paix et la sécurité du monde.

121. Certes, ce n'est pas la première fois que notre organisation réalise les limites de ses possibilités quant au règlement de problèmes cruciaux. Mais il nous semble que les Etats Membres engageraient aujourd'hui encore davantage l'Organisation dans une voie périlleuse s'ils ne lui faisaient pas assumer pleinement les responsabilités qui découlent de la Charte dont l'impératif essentiel est la sauvegarde de la paix internationale.

122. L'agression préméditée contre trois Etats Membres de notre organisation, l'occupation et l'exploitation de vastes régions de leurs territoires, qui ont réduit très sérieusement leur potentiel économique, l'annexion de la ville de Jérusalem, qui jouissait du respect et de la quiétude nécessaires à sa vocation spirituelle de Ville sainte pour toutes les confessions, constituent autant de violations de la loi internationale et des principes de notre charte. De plus, des centaines de milliers de nouveaux réfugiés ont été empêchés de réintégrer leurs foyers, aggravant ainsi un problème humain et social discuté ici même depuis des années sans jamais recevoir la moindre solution.

123. Devant tous ces crimes et toutes ces graves atteintes aux droits de l'homme par un membre de cette assemblée, quel a été le rôle de l'Organisation des Nations Unies? Il faut avouer, hélas, qu'il fut très minime et n'a consisté qu'à observer en spectateur impuissant de telles violations manifestes de la Charte. Grisé par les résultats de son agression et encouragé par l'inaction de l'Organisation mondiale, Israël a refusé et refuse encore d'exécuter les résolutions de notre assemblée, prise pourtant à l'unanimité, et qui lui demande d'annuler les mesures prises en vue de l'annexion de Jérusalem. Ce défi de l'agresseur et cette attitude passive de l'Organisation ont considérablement affecté la confiance que placent en elle les petites nations incapables de se doter de puissants moyens de défense et qui voient encore en son autorité leur principal soutien et la garantie de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

124. L'échec de notre organisation devant un tel problème ne constitue-t-il pas un précédent dangereux, et n'encouragera-t-il pas demain tel Etat belliqueux à réaliser, dans l'impunité assurée, ses desseins de conquête? Israël ne nous en donne-t-il pas le triste exemple en violant encore, et à maintes reprises, le cessez-le-feu et en nous promettant, par la voix de certains de ses dirigeants, de nouvelles invasions et de nouvelles destructions dans l'avenir?

125. A ce propos, j'aimerais donner à cette assemblée la preuve éclatante de la préméditation de l'idée d'agression et d'expansion des dirigeants israéliens en citant un passage d'un article paru en juillet 1965 dans la revue américaine Foreign Affairs, qui porte la signature du Ministre des affaires étrangères d'Israël et où celui-ci déclare ce qui suit:

"Il n'est pas absurde de nous imaginer les dirigeants arabes réclamant à l'avenir, avec insistance, "le retour aux frontières de 1966 ou 1967" exactement comme ils réclament aujourd'hui le retour aux frontières de 1947..."

126. De tels faits nous troublent profondément, ébranlent notre foi dans une organisation dont nous tenons à sauvegarder la respectabilité internationale et nous font augurer d'un avenir sombre et incertain pour l'humanité, si des remèdes d'une réelle efficacité ne sont pas trouvés et appliqués de toute urgence.

127. Nous souhaitons vivement que les travaux de l'actuelle session contribuent à dissiper l'inquiétude ressentie par la majeure partie des Membres de notre organisation, ce qui ne peut se réaliser que par l'équité et la fermeté dans le règlement des différends internationaux. Plus précisément, il appartient à l'Assemblée d'examiner la situation créée au Moyen-Orient par l'agression d'Israël et d'obtenir, conformément aux principes de la Charte, le retrait immédiat et inconditionnel de ses troupes des territoires arabes occupés. Nul doute que toute solution ou décision dans ce sens ne manquera pas de rétablir l'autorité de notre organisation et de trouver chez tous les peuples épris de paix un écho favorable et bénéfique.

128. Nous sommes certains que la communauté internationale, consciente des dangers et des conséquences qu'implique la situation qui existe actuellement dans cette région, ne saurait, en toute justice, ni accepter le fait accompli ni lui donner sa caution.

129. Comment est-il possible, en effet, de rester indifférent alors que l'agresseur, quelques mois après l'invasion des territoires arabes, montre ses véritables desseins en proclamant ouvertement l'irréversibilité de l'annexion de Jérusalem, en continuant d'occuper les territoires conquis, transformant cette occupation en annexion pure et simple par un profond bouleversement des structures démographiques au profit de la colonisation israélienne? Quelle peut être, d'autre part et dans de telles circonstances, l'attitude des pays victimes de l'agression? S'incliner, au mépris de leur histoire, de leur culture, de leur dignité, devant la brutalité et l'arrogance d'un agresseur qui ne fait même plus secret de ses visées expansionnistes? Abandonner des centaines de milliers de réfugiés dans les affres cruelles de la misère et de l'exil, réduits à quémander leur subsistance pendant que l'étranger exploite leurs richesses? Comment peut-on honnêtement demander cela aux pays arabes ou à tout autre Membre de notre organisation? Cette assemblée se doit de nous donner des réponses apaisantes et de prendre les fermes résolutions qui s'imposent.

130. Un autre problème ne cesse également de préoccuper l'opinion publique internationale; je veux parler du conflit du Viet-Nam. La guerre ravage en effet ce pays depuis plus d'un quart de siècle, et aucune solution permettant le rétablissement de la paix dans cette région n'a pu malheureusement être trouvée à ce jour. Mon pays, en ce qui le concerne, a toujours exprimé sa vive sympathie pour le peuple vietnamien, qui endure avec courage et patience tant de souffrances

et tant de sacrifices. Mais on ne peut humainement demander à ce peuple de supporter longtemps encore les épreuves cruelles de cette guerre. C'est pourquoi mon gouvernement appuie et appuiera toutes les initiatives et tous les efforts visant à mettre un terme aux hostilités engagées dans ce territoire du Sud-Est asiatique. L'acceptation par toutes les parties en cause des Accords de Genève de 1954 comme base de règlement constitue, de l'avis de mon gouvernement, un pas important dans la voie d'une solution satisfaisante du conflit.

131. D'un autre côté, nous avons noté avec intérêt qu'il s'est dégagé, aussi bien au sein de cette assemblée qu'ailleurs, l'idée que la cessation des bombardements du Viet-Nam du Nord pourrait constituer également une amorce à des négociations de paix. En tout cas, et quelles que soient en définitive les procédures qui conduiraient à la fin de la guerre et à la restauration de la paix dans cette région, mon gouvernement estime que le peuple vietnamien dans son ensemble, seul et sans aucune ingérence étrangère, a le droit de choisir le régime politique et social qui lui convient.

132. On ne saurait établir effectivement les conditions propres à une paix réelle et durable si l'on ne s'attaque pas de même à un autre mal, le colonialisme, qui reste l'un des principaux obstacles à une véritable compréhension entre les peuples et à leur coopération franche et sincère. Nous avons en effet la profonde conviction que la persistance dans certaines parties du monde du colonialisme et de son cortège idéologique constitue, à coup sûr, un facteur de tension et de troubles qui peuvent fort bien — à plus ou moins brève échéance — dégénérer en conflits dangereux.

133. Ici, bien sûr, c'est à l'Afrique, notre continent, que nous pensons tout particulièrement; l'Afrique, où, ça et là encore, des puissances étrangères maintiennent, contre tout bon sens et au mépris des leçons d'une histoire encore toute récente, une domination coloniale et raciale, l'une et l'autre tout à la fois anachroniques et dangereusement explosives.

134. Il va sans dire que nous songeons d'abord au problème du Sud-Ouest africain, auquel la dernière session ordinaire et la cinquième session extraordinaire avaient accordé une attention toute particulière et sur lequel l'emprise coloniale s'exerce encore avec force. Pour rester conséquente avec elle-même, avec sa résolution historique du 27 octobre 1966 [résolution 2145 (XXI)] qui mettait fin au Mandat de l'Afrique du Sud sur ce territoire et faisait assumer par l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de son administration provisoire, notre assemblée est appelée à redoubler d'efforts pour le libérer. Elle devra, à cet effet, surmonter tous les obstacles, toutes les réticences, toutes les oppositions ouvertes ou camouflées et trouver les moyens pratiques et efficaces susceptibles de conduire le peuple du Sud-Ouest africain à l'indépendance.

135. Par ailleurs, une autre partie de l'Afrique australe, la Rhodésie du Sud, continue à être le théâtre d'une autre aventure raciste que ni la réprobation universelle ni les sanctions décidées n'ont pu réduire. Nous aimerions croire qu'il n'est pas

encore trop tard pour que notre organisation intervienne, avec plus d'énergie et d'efficacité pour mettre un terme au régime illégal de Ian Smith, ainsi qu'à l'oppression coloniale qui continue de sévir impunément en Angola, au Mozambique et en Guinée dite portugaise.

136. Si la note dominante de la situation, en Afrique, est le plus souvent celle de l'intransigeance des régimes coloniaux, nous sommes néanmoins disposés à prendre acte de tout signe susceptible de conduire à l'émancipation des territoires sous domination étrangère.

137. A cet égard, je souhaiterais rappeler un problème qui intéresse mon pays. Il s'agit des territoires d'Ifni et du Sahara, dont notre organisation s'occupe depuis des années. J'ai la satisfaction d'informer notre assemblée que Sa Majesté le Roi du Maroc et le chef de l'Etat espagnol, conscients des nombreux points d'affinité existant entre nos peuples, ainsi que les relations traditionnelles qui unissent nos deux pays, et tenant compte des stipulations de la résolution [2229 (XXI)] adoptée par l'Assemblée à sa vingt et unième session, ont procédé à un échange de correspondance sur ce problème. Un accord de principe vient d'être conclu entre les deux gouvernements sur l'application pratique de la résolution concernant le territoire d'Ifni. A cette occasion, qu'il me soit permis de formuler l'espoir que cette étape constructive soit le prélude à un règlement de toutes les autres questions de décolonisation.

138. Dans le même ordre d'idées, et tout près de mon pays, de l'autre côté du détroit, il est un point de friction, Gibraltar, dont le sort, de l'avis de mon gouvernement, devrait être sagement décidé par la voie de la négociation entre les parties intéressées.

139. Il est une autre question étroitement liée aux précédentes et aussi tragique, celle du développement du potentiel militaire dans le monde, et devant laquelle notre assemblée, au risque de trahir l'esprit de la Charte, ne saurait continuer de se contenter de déclarations d'intentions ou de recommandations de principe. Nous savons tous ici quelle est la nature réelle de ce problème. Nous reconnaissons tous, au fond de nous-mêmes, ce qu'a d'absurde et de dangereux la course effrénée aux armements dans diverses régions du monde et notamment entre les grandes puissances. Nous savons tous l'importance des ressources financières et techniques consacrées à la production et à l'accroissement d'armements conventionnels et nucléaires et les possibilités d'aide économique qu'un arrêt de cette course libérerait en faveur des pays en voie de développement.

140. Mais le rôle de notre organisation dans ce domaine ne doit pas se limiter à accumuler des informations et des rapports pendant que s'accumulent les armes. Son rôle, nous semble-t-il, est de trouver les voies de compromis susceptibles de mener à des accords acceptables pour tous, de provoquer la réduction, par étapes, de la production d'armements et d'instaurer la confiance entre les Etats, si nécessaire aux relations internationales.

141. C'est dans ce sens que mon pays a toujours accordé son appui total à l'action des Nations Unies dans le domaine du désarmement général et complet comme dans celui de la non-prolifération des armes nucléaires et de la suspension des essais nucléaires. C'est dans ce sens également, mais dans un contexte régional et afin de préserver les relations fraternelles qui existent entre le Maroc et l'Algérie, que mon gouvernement avait jugé opportun qu'un terme fût mis à la course aux armements en Afrique du Nord. A cet égard, je voudrais rappeler la lettre que Sa Majesté le Roi du Maroc avait adressée, en date du 28 février 1967, au Secrétaire général des Nations Unies et dans laquelle mon Souverain précisait que

"l'objectif [essentiel] de notre pays est la paix, qu'il veut étendre et consolider par la coopération mutuelle et la coexistence".

Sa Majesté le Roi ajoutait que le Maroc

"estime qu'une telle option pourrait être sa contribution à la prospérité générale, à la stabilité internationale et à la sécurité de tous les peuples qui croient sincèrement aux principes des Nations Unies, de la coexistence pacifique et de la coopération internationale".

142. La finalité de cette coexistence et de cette coopération agissante que nous recherchons est plus précisément la promotion intégrale de l'homme. L'aberration du sous-développement social, économique et technique est peut-être la plus grande tragédie de notre siècle. Après avoir été longtemps soumise au joug colonial, une vaste partie de l'humanité se trouve maintenant aux prises avec les difficultés de toutes sortes qui l'empêchent de réaliser son développement et mettent parfois en péril son droit à l'existence. La constatation de cette amère vérité n'est plus l'apanage de quelques spécialistes, mais est devenue un fait connu et partagé par tous les hommes. Personne ne peut plus ignorer qu'au moment où une minorité de l'humanité jouit du sur-développement, des millions d'êtres humains, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, vivent dans des conditions inhumaines.

143. Il fut un temps où nous ne parlions que des méfaits de l'ignorance, où nous pensions que "le transfert des connaissances" était à lui seul suffisant pour transformer les économies léthargiques en économies dynamiques, où nous songions que quelques dons dispensés aux deux tiers de l'humanité seraient à coup sûr des appoints déterminants. Mais la crise, au lieu de régresser, s'est aggravée et le danger s'est fait plus grand avec le spectre de l'explosion démographique, de la pénurie des denrées alimentaires, du déséquilibre des termes de l'échange et de la diminution de la productivité et du revenu national.

144. Bien sûr, la communauté des pays nantis n'a jamais ignoré ces dangers et a même fait preuve de solidarité envers les pays éprouvés. Mais, peut-on objectivement avancer que cette prise de conscience et cette expression de solidarité aient toujours été à la hauteur des situations? C'est là une question majeure qu'on est en droit de se poser.

145. Notre organisation a eu le mérite d'accorder aux problèmes du développement des pays du tiers

monde la part d'attention qui leur revient dans la conjoncture actuelle, en proclamant les années 1960 "Décennie des Nations Unies pour le développement". Cette initiative, qui est venue à point nommé, a été renforcée par la création d'organisations nouvelles, telles que le Conseil du commerce et du développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui ont insufflé un esprit nouveau à la lutte contre les obstacles au développement.

146. Si d'aucuns ont estimé, et à juste titre, que cette Décennie n'a point été celle du développement, mais de la "frustration", nous ne pouvons cependant nous empêcher de reconnaître qu'elle a grandement contribué à une prise de conscience internationale. Il va sans dire que l'évaluation des résultats au niveau comptable est plutôt décevante. Mais la somme de connaissances et d'expériences accumulées lors des dernières années constituera, à n'en pas douter, un stimulant de poids en vue de la prochaine Décennie pour laquelle le Comité de la planification du développement élabore déjà des directives et des propositions.

147. Le Maroc s'associe pleinement à tous les efforts faits dans ce sens au sein des Nations Unies et appuie la suggestion du Comité d'adopter une charte de la deuxième décennie pour le développement. Cependant, mon pays tient à insister sur la nécessité de faire en sorte que cette charte soit à la mesure des moyens disponibles et non point seulement un texte plein d'ambitions généreuses, mais dénué de réalisme. A cet égard, nous constatons de jour en jour que le volume des dons s'amenuise, que les conditions de crédit deviennent de plus en plus rigides et que l'épargne intérieure et les disponibilités en devises restent en deçà des besoins en biens d'équipement nécessaires au développement des pays du tiers monde.

148. La politique d'aide pratiquée par les pays industrialisés tend à devenir d'une rigueur insoutenable pour les frères économies des pays à faible revenu. Et ce n'est pas sans inquiétude que nous suivons l'aggravation d'un malaise économique international qui, s'il n'est pas endigué à temps, risque fort d'entraîner la communauté internationale dans une crise dont il est difficile d'imaginer toutes les conséquences.

149. Aussi, sans jeter l'anathème sur tel ou tel pays riche ou critiquer la parcimonie de telle ou telle forme de l'aide, devons-nous noter qu'au lieu de retourner aux conceptions égoïstes de l'équilibre intérieur, les pays développés devraient plus utilement admettre l'inéluctable interaction des phénomènes économiques dans le monde.

150. La nécessité d'une réévaluation de l'équilibre économique international ne fait plus aucun doute, réévaluation sans laquelle aucune expansion économique réelle et durable ne serait possible, ni pour les uns ni pour les autres. En effet, il ne s'agit plus de savoir si le grand marché que constitue le tiers monde pour les produits des pays développés peut être supprimé sans danger pour ces derniers, mais plutôt de prendre conscience du destin commun de toutes les nations dont la prospérité est, en fin de compte, interdépendante.

151. En demandant un traitement plus juste pour le commerce de leurs produits, la levée des mesures qui freinent le mouvement de capitaux et l'amélioration des conditions de l'aide aussi bien bilatérale que multilatérale, les pays du tiers monde ne font que revendiquer un droit. Cette revendication est l'expression de leur conscience d'être membres de plein droit d'une communauté internationale en constant progrès et dont ils ont aidé activement, par leurs richesses naturelles, par leur capacité de consommation, voire par leurs cadres, à construire le bien-être.

152. Il faut à cet égard rejeter une certaine optique qui fait croire que les pays du tiers monde font moins d'efforts que ne le requiert la situation de leur sous-développement; bien au contraire. A peine libérés du système colonial, il leur a fallu se lancer dans la course au progrès avec tout le poids de leur retard séculaire. C'est dire combien les tâches sont écrasantes, c'est dire aussi combien est nécessaire dans une telle situation une politique réaliste, basée sur les données objectives de notre milieu. Mon pays, quant à lui, a décidé de suivre résolument cette voie en concentrant ses énergies sur les secteurs vitaux et prioritaires de l'économie nationale, tels que l'agriculture, la formation des cadres, la politique démographique, le développement industriel ordonné autour des possibilités locales.

153. Cette approche sectorielle du développement procède de notre conviction qu'en raison des moyens limités dont peut disposer un pays en voie de développement, il est plus efficace de concentrer ces moyens sur des priorités génératrices d'activités fructueuses pour la population que de les ventiler sur plusieurs secteurs sans pouvoir assurer à aucun d'eux un démarrage effectif.

154. Je ne saurais terminer cette intervention sans revenir sur ce qui nous paraît être un problème crucial pour l'avenir de notre organisation et lancer un pressant appel à tous les membres de cette assemblée pour qu'ils examinent, en toute objectivité et en toute conscience, la tragique situation qui a été créée au Moyen-Orient à la suite de l'agression israélienne contre les pays arabes, et pour qu'ils méditent sur les sérieuses conséquences que ne manquerait pas d'avoir sur l'existence même de l'Organisation mondiale et, partant, sur la situation internationale, la non-condamnation d'une agression ouverte et flagrante suivie d'occupation.

155. L'Organisation des Nations Unies se doit de mettre un terme à cette situation explosive née de l'agression d'Israël. L'évacuation des territoires occupés et le retour de centaines de milliers de réfugiés dans leur patrie spoliée depuis plus de 20 années constituent la condition fondamentale de l'instauration de la stabilité dans cette région.

156. Point n'est besoin de souligner de même que la répétition d'incidents meurtriers dans la région finira fatalement par déclencher un autre conflit armé, car aucun pays ne peut admettre l'implantation sur le sol de sa propre patrie de troupes d'occupation au mépris de toute morale et de toute loi internationale.

157. Nous espérons vivement que l'actuelle session de notre assemblée mettra fin à cette injustice flagrante et rendra par là-même foi aux peuples qui croient en l'efficacité et en l'avenir de cette organisation.

158. C'est avec plaisir que nous avons noté ces derniers temps une certaine prise de conscience de l'opinion publique internationale qui, leurée tout d'abord par une vaste propagande sioniste, commence à comprendre les véritables objectifs d'Israël, sa politique d'invasion et d'annexion, avec son cortège de destructions, de souffrances et de ruines.

159. Nous sommes persuadés que notre assemblée saura, dans la pondération et l'équité, faire face à ses devoirs. Les tâches qui l'attendent actuellement sont bien lourdes. Nous avons ici besoin de la compréhension et de la bonne volonté de tous. Chacun d'entre nous doit donner la preuve de son attachement à la paix, de son sens des responsabilités internationales et des réalités de notre monde. La délégation marocaine, pour sa part, ne ménagera aucun effort, dans toute la mesure de ses moyens, pour la réussite de nos travaux.

160. Vingt années d'existence et d'expérience, et quelques crises heureusement surmontées, constituent un beau début et peuvent faire de cette organisation l'instrument par excellence du progrès et de l'entente entre les peuples. Dans l'esprit de la Charte, cette tribune est appelée à devenir le haut lieu du dialogue pacifique et dynamique des idées et des hommes de tous horizons et de tous continents.

161. Le Maroc, pour sa part, et quelles que soient les convulsions qui secouent aujourd'hui notre monde, voudrait encore renouveler sa confiance aux Nations Unies et formuler l'espoir qu'elles réaliseront l'aspiration de tous les hommes: être le noyau central d'une politique responsable à l'échelle de la planète sans jamais trahir ni défigurer les objectifs de la Charte.

162. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

163. M. PIRZADA (Pakistan) [traduit de l'anglais]: Le Ministre de la défense de l'Inde a jugé bon de répondre à la déclaration que j'ai faite ce matin [1584ème séance]. Je constate qu'il n'a rien refuté de ce que j'ai dit quant au fond de la question Inde-Pakistan ou de la situation au Jammu et Cachemire. Il prétend avoir fait preuve de modération en ne parlant pas du différend du Cachemire dans sa déclaration faite au cours de la discussion générale.

164. Qu'il me soit permis d'indiquer qu'à mon avis ce n'est pas la modération qui l'a incité au silence. De toute évidence, l'Inde préférerait que les Nations Unies oublient le Cachemire. Le peuple du Jammu et Cachemire n'a pas le moyen de faire entendre sa voix ici; c'est donc le Pakistan qui doit rappeler au monde le déni constant à ce peuple de son droit à la libre détermination.

165. Je n'ai parlé de rien qui puisse, même de loin, être considéré comme une affaire intérieure de l'Inde. Si l'Inde est disposée à discuter tous les différends — je répète "tous les différends" — avec le Pakistan,

alors, pourquoi n'est-elle pas prête à entamer des négociations avec le Pakistan pour régler le différend sur le Jammu et Cachemire? C'est une question très simple; il n'y a pas d'échappatoire possible. Que l'on nous donne une réponse catégorique. Que le Ministre de la défense de l'Inde nous dise clairement que son pays est prêt à entamer des négociations valables avec le Pakistan, de façon que le différend qui, par deux fois, a mené à des hostilités, trouve rapidement une solution juste et définitive. Alors toute discussion cessera, aucune polémique n'aura plus de raison d'être.

166. C'est la différence entre négociations véritables et vains propos qui révèle le fossé entre notre position et celle de l'Inde. L'Inde affirme qu'elle est prête à discuter toutes les questions, y compris le Cachemire, à tout moment, à quelque échelon que ce soit, où que ce soit. Pourtant, elle fait tout pour assurer que les discussions, contrairement à la Déclaration de Tachkent, ne portent pas sur la cause profonde de la tension entre l'Inde et le Pakistan.

167. Le Ministre de la défense de l'Inde a cité un passage d'une déclaration de son premier ministre, en date du 5 avril 1967. Malheureusement, c'était le même Premier Ministre qui, en même temps, disait que l'Inde n'avait rien à négocier avec le Pakistan à propos du Cachemire. Je pose la question: comment peut-on concilier les deux affirmations? N'est-il pas naturel que semblables contradictions paralysent tout progrès? Ce ne sont pas là des questions rhétoriques. Je les pose au représentant de l'Inde parce que c'est en y répondant qu'il permettra qu'un dialogue valable s'instaure entre les deux pays.

168. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui désire exercer son droit de réponse.

169. M. CHOWDHURY (Inde) [traduit de l'anglais]: Ma délégation n'a pas l'intention d'utiliser cette tribune à des fins polémiques. Le représentant du Pakistan est toutefois revenu ici pour lancer des accusations dont la simple répétition ne peut suffire à les valider. Je voudrais clairement indiquer notre position fondamentale: notre volonté de discuter de tous différends avec le Pakistan sur la base de la Déclaration de Tachkent et de ne régler ces différends que par des moyens pacifiques ne doit pas être interprétée comme signifiant que nous soyons prêts à abandonner notre position à l'égard du Jammu et Cachemire, qui est un Etat au sein de l'Union indienne. Comme le ministre des affaires étrangères de l'Inde a eu l'occasion de le souligner au cours du débat à l'Assemblée générale l'an dernier,

"Si chaque partie insistait pour poser des conditions préalables, n'aurions-nous pas le droit de dire au Pakistan qu'il doit d'abord non seulement abandonner son point de vue sur le Cachemire, mais aussi, pour que des discussions puissent avoir lieu, évacuer les deux cinquièmes du territoire indien du Jammu et Cachemire qu'il a occupés illégalement et continue d'occuper?" [1423ème séance, par. 249.]

170. Le Gouvernement de l'Inde a toujours manifesté sa volonté de discuter avec le Pakistan n'importe quel problème — je répète: n'importe quel

problème — en n'importe quel lieu, à n'importe quel moment et à n'importe quel niveau. Nous croyons que les deux pays doivent faire tout leur possible pour normaliser leurs relations et pour promouvoir l'amitié entre nos deux peuples. Nous croyons aussi que les relations indo-pakistanaïses, nonobstant tout différend qui peut exister, doivent se développer pacifiquement et sans recours à la force, et nous estimons que l'absence d'accords sur une quelconque question ne devrait pas empêcher le rétablissement de relations amicales entre les deux pays. Telle est notre politique de base, et nous entendons la poursuivre.

171. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de la Somalie, qui désire exercer son droit de réponse.

172. M. FARAH (Somalie) [traduit de l'anglais]: Je voudrais, dans l'exercice de mon droit de réponse, me référer brièvement à la déclaration faite au cours de ce débat général par le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie lorsqu'il a pris la parole, la semaine dernière [1579ème séance]. Se déclarant vivement préoccupé de ce qu'il a appelé une "sérieuse confusion" quant à ce qu'est l'agression, il a ajouté encore à cette confusion. En effet, il a virtuellement accusé mon pays d'agression — la plus sérieuse de toutes les offenses internationales — en prétendant que le fait, pour nous, d'appuyer d'une manière générale le droit à l'autodétermination, et plus particulièrement le droit à l'autodétermination de la population somalie vivant dans les régions adjacentes à la République de Somalie, est une forme d'agression. Il a ajouté que cet appui donné à l'autodétermination n'était qu'un prétexte pour dissimuler le "dessein" de la Somalie d'"annexer une partie de l'Ethiopie".

173. Cette accusation constitue une altération fâcheuse non seulement de mes déclarations devant cette assemblée mais aussi de la politique fondamentale de mon pays. Au cours de ce débat, le 27 septembre, j'avais auparavant exposé sans équivoque possible la politique de mon gouvernement. J'ai dit ceci:

"La République somalienne n'a aucune intention d'annexer le territoire d'un Etat quel qu'il soit ni de déborder sur aucun autre territoire." Et j'ai ajouté "En outre, tandis que le Gouvernement somalien appuie le désir de libre détermination des Somalis qui vivent dans les zones jouxtant la République de Somalie, il est animé du désir sincère d'explorer toute voie qui mènera à une amélioration des relations avec les gouvernements directement intéressés." [1569ème séance, par. 160.]

L'Ethiopie sait, par les mesures et actes concrets de mon gouvernement, que ce désir est réel.

174. Conformément à une juste interprétation et à une application réelle du droit à l'autodétermination, ma délégation reconnaît que lorsqu'un peuple a dûment exercé ce droit, il faut respecter les vœux qu'il a ainsi exprimés et ne plus soulever de questions à ce sujet. Mais, contrairement à ce que le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie a dit la semaine dernière avant cette assemblée, il est incontestable,

et c'est un fait historique, que les populations somaliennes qui ont été incorporées par force à l'Ethiopie alors que l'impérialisme était à son zénith n'ont jamais pu exercer leur droit à l'autodétermination.

175. J'estimais nécessaire de corriger dans ce sens la déclaration qu'a faite à cet égard mon ami

éthiopien et qui peut nous induire en erreur. Cette déclaration a d'autant plus navré ma délégation qu'à l'heure actuelle des efforts sérieux sont faits par nos deux gouvernements pour améliorer les relations entre nos deux pays.

La séance est levée à 18 heures.